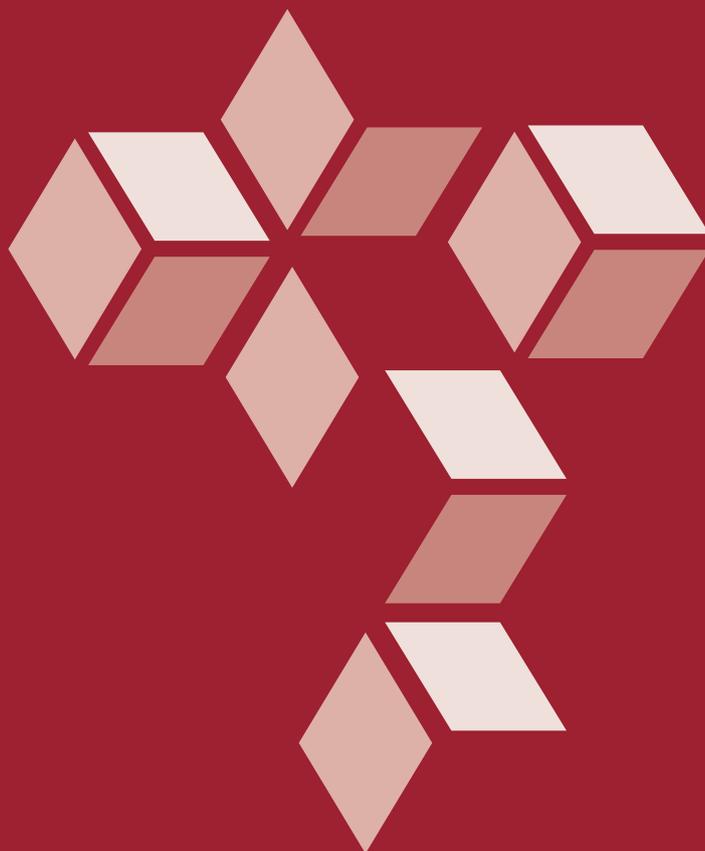


SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE
NORD MEURTHE-ET-MOSELLAN

>> **PROJET
D'AMÉNAGEMENT ET
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLES (PADD)**

*Pour un territoire désirable,
connecté et solidaire, tourné
vers l'avenir*



VERS UNE AMBITION PARTAGÉE..... 5

◆ PRÉAMBULE : LE PADD ET SON PROCESSUS DE CONSTRUCTION	6
Le PADD dans le code de l'urbanisme	6
La méthode d'élaboration du PADD	6
◆ L'AMBITION PARTAGÉE : « POUR UN TERRITOIRE DÉSIRABLE, CONNECTÉ ET SOLIDAIRE, TOURNÉ VERS L'AVENIR »	9
Se doter d'agglomérations fortes, rayonnantes et « mobiles », arrimées aux dynamiques métropolitaines (« Pour un territoire connecté et solidaire »)	9
Engager une nouvelle dynamique économique pour une démographie confortée (« Pour un territoire tourné vers l'avenir »)	10
Renouveler notre identité en améliorant le cadre de vie (« Pour un territoire désirable »)	10
Un schéma stratégique d'aménagement en 2 « phases »	10
◆ LA STRUCTURATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES... 11	

1 - LES CHOIX D'ATTRACTION ET DE POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE : LE PILIER « ÉCONOMIQUE ».....13

A – AFFIRMER LES ESPACES DE DÉVELOPPEMENT PRIVILÉGIÉS, GARANTS DE L'ÉQUILIBRE, DE LA COHÉRENCE ET DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE.....	15
B – ACCOMPAGNER ET FAVORISER L'ÉMERGENCE DE FILIÈRES D'EXCELLENCE, DIVERSIFIER LE TISSU ÉCONOMIQUE, SOUTENIR L'EMPLOI.....	16
Faire émerger de nouvelles filières d'excellence	16
Renforcer les savoir-faire existants	17
C – ORGANISER L'ACCUEIL D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	18
Hiérarchiser et conforter l'armature économique	18
Améliorer la qualité des zones d'activité économiques	19
Organiser l'équipement commercial	19
D – CONFORTER LES GRANDS ÉQUIPEMENTS.....	20
E – ADAPTER LES GRANDES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT POUR FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ.....	20
F - DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE.....	21
Mettre en œuvre une stratégie de développement pour dynamiser l'activité touristique	22
Profiter de la présence des sites touristiques voisins pour renforcer la fréquentation	22
Garantir l'accueil des touristes	22
G – ASSURER LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'ESPACE AGRICOLE.....	23
Veiller à garantir la biodiversité et de la préservation des paysages et maîtriser l'urbanisation	23
Conforter l'activité « polyculture – élevage »	23
Rechercher une diversification de l'activité agricole	23
Sauvegarder le patrimoine bâti agricole	24
Assurer les circulations agricoles	24



2 - LES CHOIX D'ÉQUILIBRE ET DE SPATIALISATION DU TERRITOIRE : LE PILIER « SOCIAL » 25

A – ACCUEILLIR DE NOUVEAUX ACTIFS POUR ACCROITRE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET LIMITER LE VIEILLISSEMENT DU TERRITOIRE..... 27

Une répartition démographique au service de l'armature urbaine 28

B – AMÉLIORER ET DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS POUR RÉPONDRE À L'ENSEMBLE DES BESOINS DE LA POPULATION 30

Répondre aux besoins en logements et assurer leur répartition d'une manière harmonieuse sur le territoire..... 30

Diversifier l'offre immobilière pour favoriser les parcours résidentiels 32

Réhabiliter et valoriser le parc public et privé 32

Assurer un développement économe en espaces fonciers 32

C – ASSURER LE MAILLAGE DU TERRITOIRE EN TRANSPORTS EN COMMUN ET L'INTERMODALITÉ 32

Connecter et optimiser les réseaux de transports en commun pour créer du lien entre les territoires 33

Développer le transport ferroviaire en s'appuyant sur la valorisation des quartiers-gare 33

Améliorer la circulation routière en sécurisant les infrastructures 34

Favoriser les alternatives à la voiture et développer la mobilité douce 34

D – ASSURER LA VITALITÉ DES TERRITOIRES ET LEUR ATTRACTIVITÉ RÉSIDEN- TIELLE 34

Assurer la mixité des fonctions au sein des villes 34

Développer l'économie résidentielle 35

Mettre en œuvre une stratégie commerciale 35

Assurer l'existence et l'accessibilité de services et d'équipements diversifiés et complémentaires 36

E – FAVORISER LA COUVERTURE NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE 36

3 - LES CHOIX ÉCOLOGIQUES ET DE CADRE DE VIE : LE PILIER « ENVIRONNEMENTAL » 37

A - FAVORISER UN AMÉNAGEMENT ÉCONOME EN ESPACE, SOURCE D'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE..... 39

Optimiser le tissu existant 39

Réduire la consommation d'espace et limiter les extensions urbaines..... 39

Préconiser des formes urbaines innovantes, compactes et diversifiées 40

B – PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE ET LES RESSOURCES NATURELLES 41

Révéler le patrimoine naturel commun 41

Préserver le patrimoine naturel commun..... 42

Economiser l'énergie et développer les énergies renouvelables 42

C – PROMOUVOIR LES IDENTITÉS PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE, EN PRÉSERVANT LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN 43

Garantir la qualité urbaine pour un cadre de vie agréable..... 43

Préserver et valoriser les paysages et patrimoines emblématiques et identitaires 44

Travailler sur les transitions entre les espaces urbanisés (villes, villages, infrastructures) et les espaces naturels et agricoles..... 47



D – RÉDUIRE LES NUISANCES ET LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE, POUR LIMITER LES IMPACTS SUR LA SANTÉ ET LE CADRE DE VIE.....	47
Réduire le nombre d’habitants impactés par des nuisances	48
Réduire le volume des déchets	48
E – PRÉVENIR LA POPULATION DES RISQUES	49
Prévenir le risque minier et adapter le développement	49
Prévenir le risque technologique	50
Prévenir les risques naturels.....	50

> CRÉDITS PHOTOS : AGAPE, SOVAB, Commune de Labry, EPCI BL, AdT

Vers une ambition partagée



❖ PRÉAMBULE : LE PADD ET SON PROCESSUS DE CONSTRUCTION

C'est à l'échelle de l'ensemble du nord meurthe-et-mosellan que les élus ont décidé de relever les défis identifiés dans le diagnostic et de mettre en œuvre un projet de redynamisation du territoire. Pour ce faire, le SCoT leur permet de dépasser les visions habituellement communales et intercommunales de l'aménagement du territoire pour se construire un avenir commun au travers d'un projet politique qui reflète une vision collective et partagée. Ce projet tend vers le développement d'un territoire « pratiqué » par ses habitants, en prenant en compte leurs besoins, en étant au service de leur bien-être, dans le respect des identités locales et la préservation des richesses collectives.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est le document qui forme « le cœur de SCoT ». Il expose les grandes orientations à suivre pour la construction du territoire de demain.

LE PADD DANS LE CODE DE L'URBANISME

Pivot du SCoT, le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** est le **projet politique du SCoT**. Guidé par les constats et enjeux mis en lumière par le Diagnostic territorial, il expose les choix stratégiques du territoire et va fonder le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Le PADD fixe des objectifs pour les vingt ans à venir. Il doit suivre les principes de développement durable et mettre en regard les besoins du présent avec ceux des générations futures, en orientant le territoire vers un avenir souhaitable. Il permet de formuler un **projet prospectif de développement** et de faire émerger un débat de fond sur les grandes thématiques qui touchent le territoire.

Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables repose sur des choix collectifs. Il s'attache à faire la synthèse de ce qui semble souhaitable pour impulser des changements et préparer l'avenir du territoire.

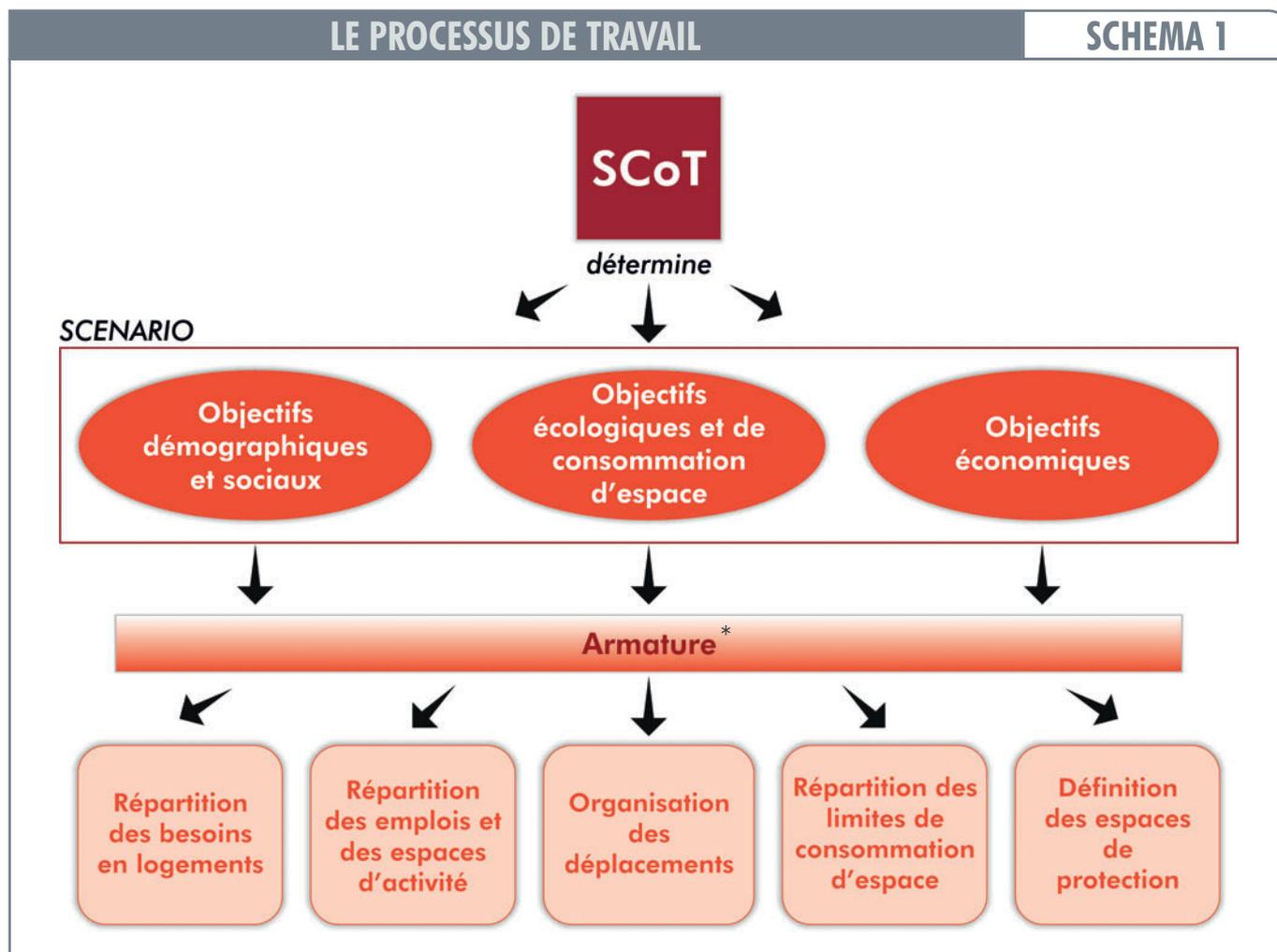
Il s'agit d'une vision à long terme qui constitue un cadre de référence pour l'ensemble des collectivités agissant sur le territoire mais aussi pour l'ensemble des acteurs publics et privés. Il permet de mettre en cohérence les différentes politiques publiques et de les adapter aux besoins futurs, de renouveler l'attractivité locale et donc de susciter la croissance.

LA MÉTHODE D'ÉLABORATION DU PADD

L'écriture de ce PADD a été l'occasion de partager un diagnostic et de se fixer des objectifs communs pour l'aménagement et le développement du territoire.

Le processus d'élaboration s'est fait dans un souci de dialogue et de coopération entre les territoires et les acteurs, avec pour objectif commun de « bien vivre ensemble ». Le projet a été constamment guidé par la recherche d'une organisation qui préserve l'équilibre du territoire et qui renforce son dynamisme. Il est le fruit d'une forte implication des élus, en étroite concertation avec les personnes publiques associées, la société civile et la population.

Pour parvenir à cette vision d'ensemble, les différents acteurs ont été conviés à participer à diverses séances de réflexions.



Le travail s'est décomposé en 2 grandes phases :

- une phase prospective et d'élaboration d'un schéma stratégique partagé,
- une phase d'élaboration et d'écriture du PADD.

La ligne directrice qui a guidé les réflexions était celle de se doter d'une stratégie d'aménagement à l'échelle du SCoT, qui permette de faire émerger de grands objectifs démographiques et économiques ainsi qu'une armature territoriale sur laquelle s'appuyer, pour ensuite décliner cette stratégie territorialement.

* « L'armature » représente la structure territoriale du SCoT Nord 54. Elle répartit les communes selon différents niveaux de polarité, en s'appuyant notamment sur l'armature territoriale définie dans le diagnostic, mais aussi sur une armature de projet.



La phase « prospective » a permis d’imaginer des avenir « possibles » pour le SCoT nord meurthe-et-mosellan à horizon 20 ans. Il s’agissait avant tout d’un exercice pédagogique afin de confronter le « vouloir » et le « pouvoir » pour faire émerger un « projet de territoire ». Plusieurs scénarios d’aménagement contrastés, et volontairement caricaturaux, ont ainsi été proposés.

- Le scénario « **Au fil de l’eau** » consiste en une poursuite des tendances actuelles. Il s’agit là, d’un scénario inquiétant, mais pas catastrophe.
- Le scénario « **Circuit-court** » qui se fonde sur le bien vivre dans le SCoT et qui met l’accent sur l’environnement.
- Le scénario « **Vases communicants** » qui recherche la fluidité dans les déplacements et qui assure les connexions au sein du territoire et avec l’extérieur.
- Le scénario « **Fourmilière** » qui est axé sur le développement et l’innovation économique.

En s’appuyant sur ces 4 scénarios, ainsi que sur les résultats d’une enquête dite « Abaque de Regnier », envoyée à environ 400 personnes, les élus du SCoT Nord 54 ont été invités à dessiner les contours d’un schéma d’aménagement choisi.

Afin de se déterminer, ils ont souhaité affirmer que la cohérence territoriale, vue du Nord 54, devait s’appuyer sur 3 valeurs intangibles, à savoir :

- la solidarité territoriale, afin de s’affirmer ensemble en tant que « territoire »,
- l’harmonie territoriale, entre les espaces, entre les villes, entre les citoyens,
- le dynamisme territorial et la volonté de faire mieux ensemble.

Il a enfin été nécessaire de hiérarchiser les enjeux identifiés dans le diagnostic pour continuer le travail et se fixer une ligne directrice. **Trois enjeux principaux** se sont dégagés. Ainsi, pour les élus, l’aménagement de demain passe inévitablement par la prise en compte de :

- **L’image et l’identité du territoire** : se doter d’une identité, mutualiser les moyens et les compétences du territoire sans uniformiser celui-ci, être ambitieux, développer une image de territoire du « savoir ».
- **L’attractivité économique** : mener une politique économique concertée, améliorer la qualité d’accueil, accentuer les activités de recherche et de formation, accueillir des métiers d’avenir, prendre en compte les liens entre foncier et économie.
- **L’organisation de la mobilité** : créer et promouvoir la multimodalité, s’appuyer sur le patrimoine ferroviaire existant, garantir la mobilité pour tous, assurer la performance des transports en commun, favoriser la mobilité numérique, améliorer la qualité de la circulation routière.

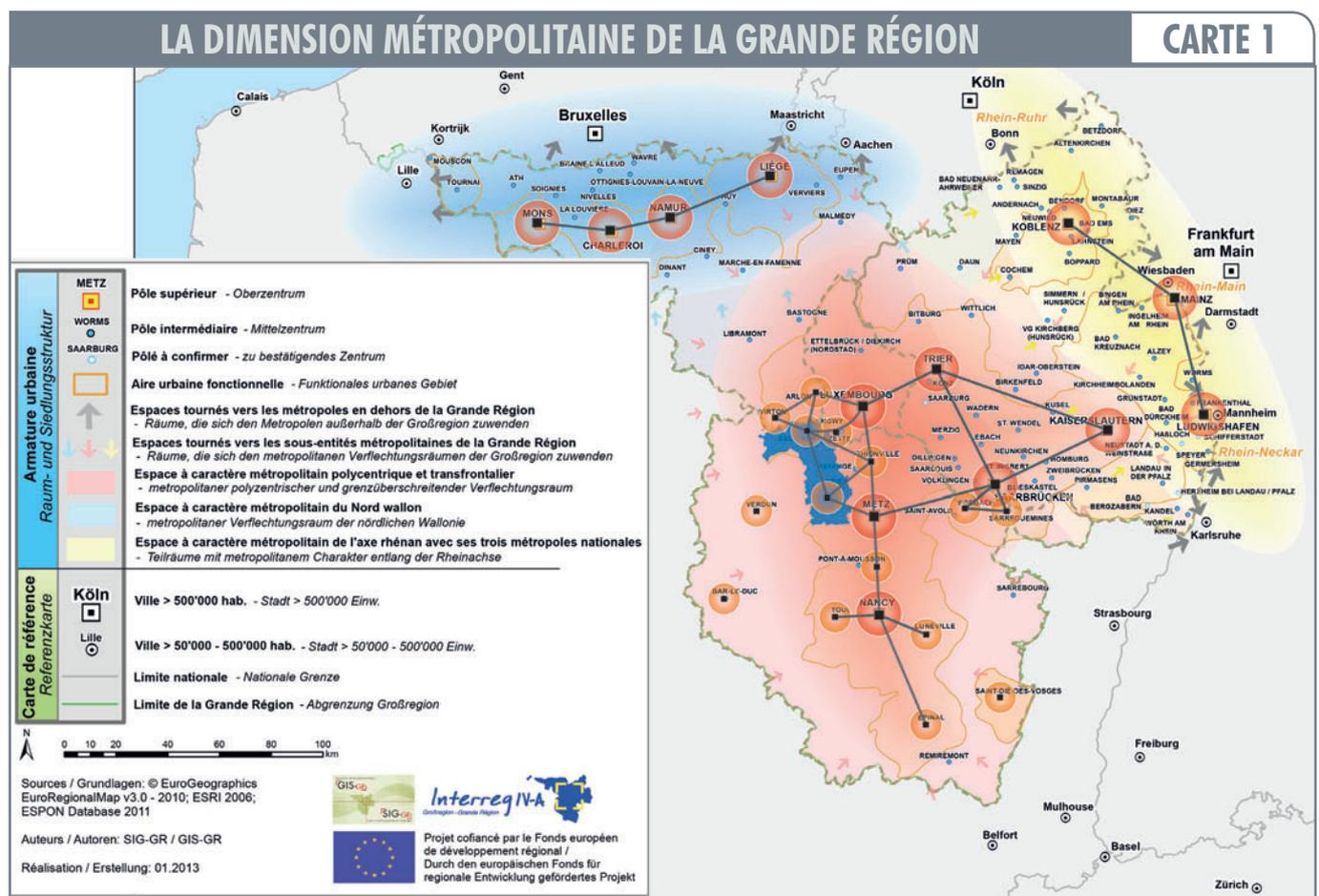
❖ L'AMBITION PARTAGÉE : « POUR UN TERRITOIRE DÉSIRABLE, CONNECTÉ ET SOLIDAIRE, TOURNÉ VERS L'AVENIR »

Au vu des résultats du travail de prospective réalisé, de l'enquête « Abaque de Regnier », des valeurs intangibles mises en avant, et de trois enjeux principaux retenus, 3 grands objectifs prioritaires ont pu être dégagés afin de construire une ambition et un schéma d'aménagement partagés.

SE DOTER D'AGGLOMÉRATIONS FORTES, RAYONNANTES ET « MOBILES », ARRIMÉES AUX DYNAMIQUES MÉTROPOLITAINES (« POUR UN TERRITOIRE CONNECTÉ ET SOLIDAIRE »)

Le territoire du SCoT Nord 54 est un espace intimement lié et connecté à ses espaces voisins et alentours que sont principalement le Luxembourg, le Sillon Lorrain, la Belgique, la Moselle, voire la Meuse, et plus généralement la Grande Région.

Cette dernière et les exécutifs la composant, ont décidé, dans le cadre de la stratégie initiée dès 2008 de métropolisation polycentrique et transfrontalière, d'appuyer celle-ci sur les Aires Urbaines Fonctionnelles centrales de l'espace grand régional. Ces AUF, reconnues par l'Union Européenne, doivent constituer des lieux de gouvernance et de stratégie en matière d'aménagement du territoire. Aussi, la Grande Région a reconnu l'existence d'un « Espace à caractère métropolitain polycentrique et transfrontalier », au sein duquel se trouve le SCoT Nord 54.



Afin de profiter des effets d'entraînement liés aux stratégies métropolitaines portées par le Grand-duché du Luxembourg, le Sillon Lorrain et l'Eco-agglomération Alzette-Belval, et au dynamisme de l'Espace Métropolitain précité, **les élus du SCoT Nord 54 souhaitent que s'affirment deux agglomérations fortes et dynamiques, autour du Bassin de Longwy – Alzette/Belval et autour de l'espace Vallée de l'Orne/Briey/Jarnisy, non seulement** connectées à ces espaces métropolitains, mais également connectées l'une à l'autre dans un esprit de solidarité et d'harmonie territoriale.

Pour ce faire, le PADD vise à conforter et renforcer ces deux espaces, tant en matière d'attractivité économique, démographique et de qualité de vie, mais aussi à définir des espaces d'équilibre, garants de l'équité territoriale.

ENGAGER UNE NOUVELLE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE POUR UNE DÉMOGRAPHIE CONFORTÉE (« POUR UN TERRITOIRE TOURNÉ VERS L'AVENIR »)

Le SCoT affiche au travers du PADD la volonté d'orienter le développement du territoire vers une ambition résidentielle et économique forte afin d'affirmer sa place face à ces puissants voisins.

Afin de redonner davantage de vigueur au tissu économique local, le SCoT Nord 54 souhaite se donner les moyens de favoriser **une croissance économique endogène, tout en bénéficiant de l'attractivité et de la croissance exogène de ses voisins**. Ainsi, l'ambition que porte le SCoT est d'être en capacité d'accueillir, à l'horizon 2035, 43 000 emplois, soit la **création de 5 000 emplois nouveaux**.

Si le SCoT Nord 54 souhaite conforter son tissu économique traditionnel et notamment son tissu industriel, qui constitue toujours le premier employeur du territoire, il souhaite également favoriser l'émergence des filières nouvelles et d'excellence, à l'instar de celle des énergies renouvelables, de l'éco-construction, ou encore de l'économie résidentielle, et ce conformément aux stratégies d'ores et déjà soutenues, tant par la « Démarche Compétence Territoire » que par la stratégie « Lorraine 2020 » ou par la Grande Région, et détaillées dans le PADD.

Ces deux dynamiques, endogènes et exogènes, doivent contribuer à conforter et renforcer la croissance démographique retrouvée depuis la fin des années 90, et porter le nombre d'habitants à environ 170 000 habitants d'ici 20 ans, soit un **gain d'environ 18 000 habitants**.

Ainsi, tout en tenant compte de l'attractivité exercée par les territoires voisins du SCoT, cette croissance démographique et économique doit permettre de maintenir le ratio emplois résidents/actifs résidents.

RENOUVELER NOTRE IDENTITÉ EN AMÉLIORANT LE CADRE DE VIE (« POUR UN TERRITOIRE DÉSIRABLE »)

Si le SCoT renoue depuis une quinzaine d'années avec la croissance démographique en raison d'une attractivité résidentielle retrouvée, celle-ci est encore trop souvent une attractivité « par défaut », c'est-à-dire une attractivité liée à sa proximité avec des pôles d'emploi voisins dynamiques et à ses coûts de l'immobilier plus abordables, et trop peu liée à la qualité de son cadre de vie, le SCoT gardant pour certains l'image d'un territoire encore marqué par son passé industriel. Or, le SCoT Nord 54, c'est aussi deux tiers d'espaces agricoles, des paysages remarquables et diversifiés, une biodiversité importante, etc.

Aussi, les élus du SCoT Nord 54 souhaitent profiter de l'opportunité que constitue l'élaboration du schéma de cohérence pour renouveler l'identité du territoire, et s'affirmer en tant que « SCoT ». Le cadre de vie se doit d'être préservé et amélioré, de même que les espaces agricoles, naturels et forestiers, sources d'attractivité résidentielle et économique.

Pour ce faire, le SCoT Nord 54 se fixe l'objectif de réduire de moitié la consommation foncière constatée au cours des 10 dernières années, qui, si elle a pu contribuer au renouveau démographique, a également banalisé des paysages et dégradé la biodiversité du territoire.

UN SCHÉMA STRATÉGIQUE D'AMÉNAGEMENT EN 2 « PHASES »

Si le schéma d'aménagement retenu par les élus du SCoT Nord 54 se veut à la fois optimiste et volontaire, il se veut pour autant réaliste. En effet, si le SCoT doit être en capacité d'impulser de nouvelles dynamiques, il reste un document de planification et de mise en cohérence des politiques publiques, et il est soumis à un ensemble de variables exogènes qu'il convient de prendre en considération.

Par conséquent, au vu de la situation économique morose non seulement du territoire mais plus généralement de la France et de l'Union Européenne, et compte tenu des délais de mise en application des directives et orientations du SCoT, il est apparu indispensable d'élaborer un schéma stratégique d'aménagement en 2 phases.

1/ 2015-2021 : la phase préparatoire

Dans un premier temps, le SCoT table sur un développement démographique « raisonné ». L'objectif intermédiaire est d'accueillir **4 000 habitants** supplémentaires. La phase « préparatoire » doit être l'occasion de commencer à rapprocher petit à petit les lieux d'emploi et d'habitat et de préparer les sites d'activité qui devront accueillir les emplois futurs, en améliorant leur qualité d'accueil. Compte tenu du contexte économique délicat et de la situation de l'emploi dans le Nord 54 (en baisse depuis 2008), l'objectif intermédiaire, à 2021, est celui du **maintien de l'emploi**.

Sur le plan des transports, l'objectif intermédiaire de **report modal** des déplacements **vers les transports en commun est fixé à 8%** (5% en 2012), notamment en tablant sur la création de l'AOTU du Pays du Bassin de Briey.

2/ 2021-2035 : la phase de développement intensif

La seconde phase, donnera lieu à un développement résidentiel (+ **14 000 habitants**) et économique (+ **5 000 emplois**) beaucoup plus important.

Pour accueillir cette population, tout en consommant raisonnablement l'espace, le projet consiste à ce que les nouveaux habitants s'installent principalement dans les polarités existantes et que des formes urbaines diversifiées voient le jour. Le renforcement des polarités doit permettre de conforter l'armature urbaine.

Le SCoT se fixe pour objectif que les 5 000 nouveaux emplois se répartissent, quant à eux, pour deux tiers dans le tissu urbain et pour un tiers dans les zones d'activité.

Le rapprochement de la population autour des principaux équipements, au sein des polarités, et à proximité des nouveaux emplois, doit permettre d'atteindre, grâce à un meilleur maillage des réseaux de transport, l'objectif initial de **10% de déplacements en transports en commun**.

Ces hypothèses ne relèvent pas de la prévision mais elles représentent le cap que se fixe le SCoT nord meurthe-et-mosellan. Il permet d'évaluer les besoins et de décliner les orientations et actions à mettre en œuvre pour faire du nord meurthe-et-mosellan un territoire désirable, connecté et solidaire, tourné vers l'avenir.

❖ LA STRUCTURATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Pour répondre à ces objectifs, la philosophie du Projet d'Aménagement et de Développement Durables se décline en 3 parties, positionnant le SCoT à 3 échelles :

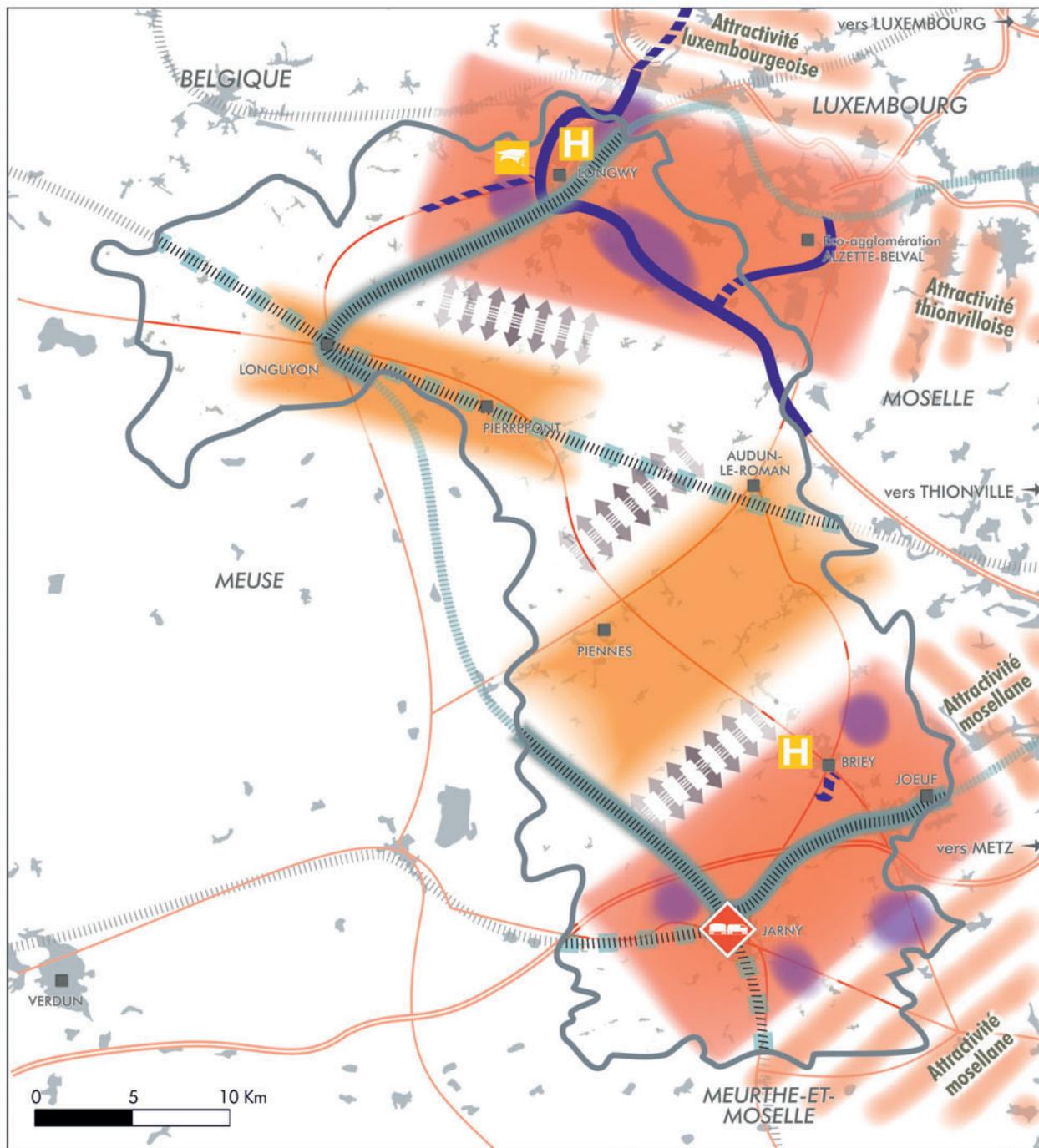
- Le pilier « **économique** » est celui du Grand Territoire, c'est-à-dire celui du SCoT et de son positionnement territorial. Il vise à renforcer l'attractivité territoriale et à identifier son positionnement vis-à-vis des territoires environnants. Il s'attache aux questions de développement économique, de grandes infrastructures et grands équipements, de tourisme et d'agriculture.
- Le pilier « **social** » est celui des bassins de vie, à savoir les bassins de Longwy et de Briey. Il fixe les choix qui vont garantir l'équilibre et l'équité territoriale, et aborde les questions de démographie, logements, de transports et d'intermodalité, d'équipements et services, et d'infrastructure numérique.
- Le pilier « **environnemental** » est celui de la proximité. Il va influencer sur les choix écologiques et sur le cadre de vie au niveau local. Il aborde les questions d'économie d'espaces, de patrimoine écologique et de ressources naturelles, de patrimoine paysager, de santé et de risques.



1 - Les choix d'attraction et de positionnement du territoire

Le Pilier « économique »





Des espaces de développement privilégiés

-  Affirmer 2 espaces de développement privilégiés
-  Conforter des espaces de développement secondaires
-  Favoriser un rapprochement des différents espaces de développement et d'équipement du SCoT
-  S'arrimer au développement métropolitain voisin
-  Définir des espaces économiques stratégiques
-  Assurer la multi-fonctionnalité des espaces agricoles

De grands équipements sources d'attractivité

-  Créer/adapter les infrastructures nécessaires
-  S'appuyer sur la boucle ferroviaire Longwy-Belval-Hagondange-Conflans et revaloriser la ligne Hagondange-Conflans
-  Préserver le maillage ferroviaire existant
-  Préserver la gare de triage de Conflans-Jarny
-  Conforter les grands équipements

Source : AGAPE



avril 2013

A – AFFIRMER LES ESPACES DE DÉVELOPPEMENT PRIVILÉGIÉS, GARANTS DE L'ÉQUILIBRE, DE LA COHÉRENCE ET DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Le diagnostic du SCoT Nord 54 a permis de définir, par le calcul d'un indice urbain croisant niveau d'équipement, nombre d'emplois, population et accessibilité aux gares, une armature urbaine constituée de cinq niveaux urbains.

A partir de cette analyse purement statistique, les élus du SCoT Nord 54 ont souhaité affirmer une armature urbaine stratégique, illustrant leurs choix politiques, composée de cinq niveaux de polarités, et détaillée dans le second chapitre (cf. « Les choix d'équilibre et de spatialisation du territoire »).

Ainsi, s'appuyant sur cette armature urbaine stratégique et sur la stratégie d'aménagement mise en avant par la Grande Région (cf. « L'ambition partagée »), **les élus du SCoT Nord 54 ont décidé d'identifier et d'affirmer deux grands espaces de développement principaux**, directement liés aux espaces voisins du SCoT :

- l'espace Longwy – Alzette-Belval, composé du bassin longovicien (SCoT Nord 54) et du bassin Alzette-Belval (SCoTAT),
- et l'espace Vallée de l'Orne – Briey – Jarnisy, composé du bassin Briey-Orne et du bassin jarnysien.

Ces 2 espaces concentrent à eux seuls 85% de l'activité économique du SCoT Nord 54 et environ 2/3 de la population.

Ils accueillent prioritairement l'activité économique du SCoT pour des raisons d'une part historiques, mais aussi et surtout, à l'instar de la plupart des agglomérations françaises et européennes, pour la proximité des équipements, des services, des commerces et des actifs qu'ils offrent à toute entreprise souhaitant s'installer. Cette mixité des fonctions favorise le rapprochement des lieux d'emplois et d'habitat, (bien que la bi activité des ménages représente une difficulté dans ce cadre) et contribue au bien-être de la population du territoire.

Les deux espaces sont les garants d'un développement durable, cohérent et désirable du territoire. Pour autant, **leur situation a été fragilisée ces dernières années**, le développement résidentiel et démographique s'étant davantage concentré au cours de la dernière décennie dans les espaces non-polarisants. Deux raisons principales permettent d'expliquer cette évolution :

- le manque de stratégie et de lisibilité de ces 2 espaces,
- la déconnexion croissante des lieux d'habitat et d'activité.

Le SCoT souhaite inverser cette tendance.

Aussi, le SCoT Nord 54 décide :

- d'affirmer ces 2 espaces comme les supports privilégiés à l'horizon 2035 de l'armature urbaine et économique du territoire, gages de la réussite de la stratégie mise en avant. Ils seront des lieux d'accueil prioritaires pour de grandes opérations à vocation d'activité, mais aussi de logements (diversité de l'offre), de transport, et d'équipements structurants. Ils permettront de contribuer à la réussite de la stratégie développée par la Grande Région, dans un souci de cohérence de l'action publique et d'attractivité à grande échelle.
- d'organiser deux espaces d'équilibres et de développement, garants de l'articulation et de la connexion des stratégies nord et sud. Ces espaces offriront des lieux de centralité et de proximité, et une attention particulière sera portée quant à leur proximité vis-à-vis de la Belgique, du Luxembourg, d'Alzette-Belval, de la Moselle et de la Meuse.
- de permettre un développement raisonné de l'ensemble des villages dans un souci d'équilibre territorial.



Briey



B – ACCOMPAGNER ET FAVORISER L'ÉMERGENCE DE FILIÈRES D'EXCELLENCE, DIVERSIFIER LE TISSU ÉCONOMIQUE, SOUTENIR L'EMPLOI

Territoire autrefois attractif pour les emplois proposés par les filières sidérurgiques, minières, électroniques et automobiles, le nord meurthe-et-mosellan peine aujourd'hui à se doter d'une identité économique forte, capable d'accompagner son développement économique.

L'industrie reste un secteur économique important, près du quart des emplois, mais son poids se réduit d'année en année.

L'économie résidentielle vient pour partie compenser cette contraction industrielle, mais n'empêche pas la perte de 1000 emplois privés au cours de la dernière décennie.

Afin de redynamiser le territoire, les élus du SCoT Nord 54 se fixent :

- pour objectif à l'horizon 2035, de contribuer à l'augmentation de 5 000 emplois sur le territoire,
- pour objectif intermédiaire, à horizon 2021, de maintenir le nombre d'emplois constatés en 2012.

La période 2015-2021 doit constituer une période de préparation à ce nouveau économique, elle s'appuiera principalement sur la définition de la stratégie économique ci-après, qui devra faire émerger des filières d'excellence en lien avec les stratégies économiques de nos voisins luxembourgeois, mosellans et belges.

FAIRE ÉMERGER DE NOUVELLES FILIÈRES D'EXCELLENCE

Le Conseil Régional de Lorraine, ainsi qu'indiqué dans ses propositions issues de la démarche « Lorraine 2020 », a identifié 12 filières prioritaires pour renforcer la compétitivité de la région et anticiper les mutations économiques, notamment : matériaux et mécanique, aéronautique, automobile, énergie-écoconstruction-écorénovation, tourisme, économie solidaire, etc.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de pacte Etat-Région lancé par le Préfet de Région en 2012, le Pôle Métropolitain du Sillon Lorrain a rédigé un rapport proposant 4 axes prioritaires pour favoriser une « dynamique technopolitaine » en Lorraine : les matériaux, l'efficacité énergétique, la santé et l'économie du vieillissement, et l'économie créative.

Enfin, en 2012, l'Etat et le Conseil Régional de Lorraine ont lancé sur l'arrondissement de Briey une « Démarche Compétence Territoire » qui vise à intégrer la réflexion des branches et des entreprises à celle du territoire, autour de quelques secteurs prioritaires, parmi lesquels : énergies renouvelables, bâtiment, commerce, aide à la personne.

Aussi, afin d'articuler le SCoT Nord 54 avec les stratégies développées par ailleurs, le SCoT affirme sa volonté de voir émerger, conforter ou renforcer les filières d'excellence suivantes dans le nord meurthe-et-mosellan.

» La filière « Eco-construction et éco-rénovation »

Le Nord 54 est confronté à d'importants défis en matière d'éco-construction et d'éco-rénovation, en lien d'une part avec un parc de logements très ancien (plus des trois-quarts du parc construit avant la première réglementation thermique) et d'autre part avec le secteur Alzette-Belval, labellisé EcoCité et qui fixe des objectifs ambitieux en matière de durabilité urbaine. Pour autant, le diagnostic du SCoT a démontré un manque d'entreprises et de formation autour de cette filière d'avenir.

Aussi, le SCoT Nord 54 soutient le projet de développement d'un « Pôle d'excellence en éco-construction et éco-rénovation ». Ce dernier vise à créer une dynamique sur le territoire, et particulièrement sur l'espace privilégié nord « Bassin de Longwy – Val d'Alzette », en s'appuyant sur un réseau



Fondations maison en paille

fédéré d'entreprises compétentes dans le domaine. De même, le SCoT soutient le développement d'une offre de formation permettant à ces entreprises de se renforcer en compétences, en lien avec l'IUT de Longwy (cf. Chapitre 1-D « Améliorer l'appareil de formation »).

» La filière « Energies renouvelables »

Des recherches sont également en cours sur le territoire autour de la question des énergies renouvelables, en matière de stockage de l'énergie éolienne (pile à combustible), technologie par ultra-sons, méthanisation, bois énergie, recyclage – traitement des déchets,...

Parmi ces différents champs de recherche, celui de la pile à combustible à hydrogène est certainement le plus avancé. Il revêt une importance dans le Nord 54, qui produit près de 20% de l'énergie éolienne lorraine. **Le SCoT Nord 54 s'engage ainsi à soutenir le développement d'une « filière d'excellence sur le stockage de l'énergie éolienne via la pile à combustible à hydrogène ».** Cette filière contribuera au rayonnement économique du nord meurthe-et-mosellan, il conviendra de favoriser les liens entre les industriels locaux, les centres de recherche et les centres de formation.

» La filière « Aéronautique »

Le Conseil Régional de Lorraine, au travers du rapport Lorraine 2020, affirme 3 orientations pour la filière aéronautique, à savoir :

- afficher l'ambition aéronautique de la Lorraine et renforcer l'attractivité,
- favoriser l'implantation de maîtres d'œuvre,
- aider les sous-traitants à proposer une offre globalisée incorporant du développement.

La filière aéronautique lorraine est représentée par 3 grands métiers : la mécanique de précision, les matériaux et l'électronique. Elle s'appuie notamment sur la cluster « Aériades » qui regroupe 25 entreprises et de nombreux partenaires, parmi lesquels le lycée Jean Zay à Jarny.

Le SCoT Nord 54 s'engage ainsi à soutenir cette filière.

RENFORCER LES SAVOIR-FAIRE EXISTANTS

» La filière « traitement des déchets »

Le SCoT Nord 54 soutient le Pôle Génie de l'Environnement à Homécourt, qui a vocation à être un lieu d'expérimentation pour le traitement des déchets, de sites et sols pollués.

Par ailleurs, un réseau d'une vingtaine d'éco-entreprises du Nord lorrain s'est constitué dans un cluster dénommé **Eden Green Valley**. Son développement peut être vecteur d'attractivité économique et s'inscrit dans les filières vertes préconisées par la Région Lorraine. **Le SCoT Nord 54 soutient cette initiative et souhaite qu'elle soit renforcée.**

Selon l'état initial de l'environnement, le CSDND (centre de stockage de déchets non dangereux) de Conflans-en-Jarnisy, qui a une capacité de stockage de 120 000 t/an, ne bénéficie d'une autorisation d'exploitation que jusqu'en 2015/2016. A cet horizon, le SCoT risque de faire face à une pénurie pour le stockage de déchets ménagers et assimilés. Afin de répondre à ce besoin à moyen terme, le maintien du centre actuel et son extension sont à prévoir (cf Chapitre 3-D « Réduire les nuisances et les gaz à effet de serre »).



Colonnes lysimétriques - expérimentation de dépollution



» La filière « automobile »

La filière automobile est déjà bien implantée sur le territoire, et plus globalement dans la Grande Région et le Grand-Est de la France. En Lorraine, elle compte 25 000 emplois salariés directs, et les plus grandes entreprises privées installées sur le SCoT Nord 54 sont issues de cette filière (SOVAB, Eurostamp, FVM Technologies, etc.).

Le SCoT s'engage donc à la soutenir, là où elle existe, notamment sur les sites de Villers-la-Montagne, Batilly, Longuyon, PAITB (Pôle d'Activités Industrielles et Technologiques de Briey), PIA (Parc International d'Activités), Jarny-Giraumont.

C – ORGANISER L'ACCUEIL D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Les activités économiques et les emplois se localisent sur le SCoT Nord 54 pour 2/3 dans les tissus urbains des communes, et pour 1/3 dans des zones d'activités dédiées à cet effet. Par ailleurs, ces dernières sont bien trop souvent mono-fonctionnelles et hyper-spécialisées (soit autour de l'industrie, soit autour du commerce) et présentent de très nombreuses disponibilités foncières du nord au sud du territoire, disponibilités qui ne permettent pas de favoriser une bonne organisation et une économie de l'espace.

Le SCoT Nord 54 souhaite donc s'appuyer sur ses compétences pour réguler ces disponibilités foncières et organiser la répartition spatiale des activités et des emplois.

HIÉRARCHISER ET CONFORTER L'ARMATURE ÉCONOMIQUE

Il s'agit de conforter les grandes zones d'activité économiques existantes, principalement localisées dans les espaces de développement prioritaires nord et sud, et de veiller par voie de conséquence à l'économie d'espace dans le reste du territoire.

Avec pour objectif général d'accueillir à l'horizon 2035, 5 000 emplois supplémentaires sur le SCoT, celui-ci prévoit de préserver la répartition actuelle des emplois, à savoir :

- pour 1/3 dans des zones d'activité spécifiques (1500 à 2 000 emplois),
- pour 2/3 dans les tissus urbains (3 000 à 3 500 emplois), afin de maintenir leur vitalité et leur attractivité.

Compte tenu des filières de développement privilégiées à horizon 2035, on estime que la densité moyenne des zones d'activité du SCoT devrait se rapprocher des 10 emplois à l'hectare.

Ainsi, d'ici 2035, les besoins fonciers sur les zones d'activité peuvent être estimés à 175 ha.

Ces besoins tiennent compte des objectifs fixés en matière d'emplois et d'une majoration de 10% liée aux besoins spécifiques d'implantation des entreprises.

Le SCoT prévoit de remplir prioritairement les zones existantes qui accueillent déjà des activités et de réinvestir les espaces délaissés qui peuvent l'être (friches).

Un Schéma d'Accueil des Activités Economiques est précisé dans le DOO afin d'organiser la répartition des zones pouvant accueillir les nouveaux emplois.

Il organise les zones d'activités selon 3 niveaux :

- les **ZA locales** (vocation de proximité type artisans / commerçants, nécessitant une réflexion intercommunale) ;
- les **ZA intermédiaires** (vocation intermédiaire vis-à-vis des zones locales et stratégiques, répondant à un enjeu d'équilibre territorial, nécessitant une réflexion à l'échelle des EPCI concernées par le bassin de vie) ;
- les **ZA stratégiques** (vocation d'attractivité interne et externe, « vitrine » du territoire, pouvant accueillir un nombre important d'entreprises et d'emplois, nécessitant une réflexion à l'échelle du SCoT).



Chaîne de production automobile - SOVAB Batilly

Concernant les autres 3 500 emplois, situés hors zones, ils seront prioritairement localisés dans les cœurs d'agglomération, les pôles d'équilibre et les pôles de proximité, favorisant ainsi la mixité de l'emploi et de l'habitat.

Par ailleurs, la Directive Territoriale d'Aménagement des bassins miniers nord lorrains prévoit une importante réserve foncière, « pouvant accueillir un très grand pôle industriel sur le site de Beuvillers-Aumetz-Fontoy ». Aussi, dans un souci de compatibilité avec la DTA, le SCoT prend en compte cet espace sans pour autant qu'il ne corresponde avec sa stratégie économique.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUES

Le SCoT fixe les critères d'aménagements auxquels devront répondre les zones d'activités car ces dernières manquent actuellement de qualité. Ainsi, elles devront garantir :

- un **respect de la qualité urbaine et environnementale** en optimisant l'utilisation du foncier et en assurant la performance énergétique des bâtiments ;
- la **préservation des paysages et de la trame verte et bleue** via la gestion des eaux pluviales, la prise en compte de la biodiversité, les entrées de ville, etc.
- l'**optimisation de la mobilité** grâce à des actions sur le stationnement et l'amélioration de la desserte en transports en commun ainsi que des cheminements doux.
- la **qualité des services**, notamment la desserte numérique et l'amélioration de l'identification des ZA et des entreprises (image, lisibilité).

ORGANISER L'ÉQUIPEMENT COMMERCIAL

Le diagnostic a mis en évidence certaines carences sur le territoire, notamment sur les secteurs de l'équipement de la maison, des personnes et en matière de culture et loisirs. Hormis pour tous les produits alimentaires, la population a tendance à aller s'approvisionner en dehors du territoire du SCoT. C'est pourquoi il est important d'organiser le maillage et d'assurer l'attractivité commerciale si l'on veut limiter l'évasion commerciale.

Pour ce faire, le SCoT souhaite diversifier l'offre commerciale en s'appuyant sur un maillage adapté aux besoins, c'est-à-dire :

- réduire les carences commerciales,
- veiller à maintenir ou rétablir l'équilibre commercial entre centres urbains et périphéries, et la diversité commerciale

Le SCoT veut également optimiser le fonctionnement ainsi que l'intégration urbaine et paysagère des espaces commerciaux. Cette optimisation requiert de :

- veiller à l'amélioration de la cohérence entre équipements commerciaux et transports en commun ;
- inciter et favoriser une implantation cohérente des commerces au sein du tissu urbain, notamment ceux de proximité ;
- veiller à l'intégration urbaine et paysagère des zones commerciales ainsi qu'aux objectifs de reconversion des espaces dégradés (friches commerciales), de valorisation des entrées de ville.

Par ailleurs, les marchés de plein air sont des éléments favorisant la cohésion sociale et l'attractivité économique. Le SCoT souhaite contribuer à leur pérennisation.



Aménagement paysager du parking de Auchan Pôle Europe



D – CONFORTER LES GRANDS ÉQUIPEMENTS

Le SCoT Nord 54 disposant de peu d'équipements structurants, qui sont pourtant des éléments contribuant à l'équilibre d'un territoire et à son rayonnement, il souhaite pérenniser ceux dont il jouit actuellement, les réhabiliter et les renforcer le cas échéant.

Aussi, le SCoT affirme sa volonté de conserver les deux hôpitaux généralistes (Mont-St-Martin et Briey) ainsi que celui de Joëuf, présents sur le territoire, et de rechercher leur coopération. Le SCoT doit être en mesure de proposer une offre hospitalière capable de répondre aux besoins locaux.

Le pôle universitaire de Longwy devra être renforcé afin de rapprocher les jeunes des lieux d'études et d'agir sur la qualification de la population. Il est aussi souhaitable d'avoir des formations de haut niveau sur le sud du territoire.

E – ADAPTER LES GRANDES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT POUR FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ

Le diagnostic a permis de mettre en évidence les nombreux enjeux auxquels est confronté le SCoT Nord 54 : intensification majeure des flux de déplacements, prédominance croissante de la voiture individuelle, difficultés d'accessibilité interne et externe, manque d'organisation et de stratégie territoriale, augmentation des nuisances (pollution, saturation des infrastructures, allongement des distances, etc.) et réduction du bien-être de la population, etc.

Aussi, les élus du SCoT ont identifié la problématique de l'organisation de la mobilité, c'est-à-dire non seulement celle des déplacements mais aussi celle du lien entre déplacements et urbanisme, comme l'un des enjeux prioritaires du territoire. Aussi, le SCoT Nord 54 a vocation à proposer une nouvelle organisation du système de mobilité du territoire, plus respectueuse de l'environnement et soucieuse de répondre aux objectifs de développement durable mis en avant par la loi portant Engagement National pour l'Environnement. Cette nouvelle organisation doit permettre de réduire autant que faire se peut la place et le quasi-monopole de la voiture individuelle sur notre territoire, tout en garantissant une mobilité optimisée et durable, par la mise en place d'une stratégie de mobilité « alternative » (renforcement de l'offre ferroviaire, renforcement de l'offre de transport en commun routier, recherche d'une meilleure intermodalité des transports, création de liaisons douces, etc.).

Cette stratégie inter-territoriale, détaillée dans le chapitre 2-C « Assurer le maillage du territoire en transports en commun et l'intermodalité », ne doit cependant pas occulter la nécessaire adaptation des grandes infrastructures routières et ferroviaires, afin de favoriser l'attractivité du SCoT à l'échelle du grand territoire, afin que celui-ci profite davantage de sa position stratégique au sein de la Grande Région et plus largement de l'Europe de l'Ouest, le SDEC (Schéma de Développement de l'Espace Communautaire) ayant démontré les potentialités de « captation des flux » de notre territoire, si tant est qu'un effort soit réalisé en matière d'infrastructures de déplacement. Toutefois, il s'agit surtout pour les élus du SCoT Nord 54 de chercher à adapter ces infrastructures, à les réexploiter le cas échéant, et de proposer, à la marge, la création de quelques infrastructures nouvelles.



Autoroute A4 à Moineville

Ainsi, plusieurs infrastructures routières sont identifiées comme nécessitant une adaptation plus ou moins importante à horizon 2035 :

- **la RN52 doit bénéficier d'une mise au gabarit autoroutier** tel que cela était prévu par le CPER 2000-2006 ;
- deux raccordements semblent également indispensables :
 - à la frontière belgo-luxembourgeoise avec le **projet A28 côté belge**, afin de constituer une voie alternative permettant de désengorger le sillon mosellan et le Luxembourg ;
 - au niveau de Tiercelet, afin de **raccorder la RN52-A30 à la voie de contournement de Belval**. Ce raccordement est également soutenu par le SCoTAT et dans le Projet de territoire de la CCPHVA.
- au niveau de Lexy (zone des Maragolles), **la création d'un futur hypermarché risque d'impacter le trafic routier de la D618**, déjà très important sur cet axe (plus de 20 000 véhicules/jour). Aussi, malgré l'effet néfaste d'un tel aménagement sur les terres agricoles, l'étude de faisabilité d'une voie de contournement est préconisée par le SCoT ;
- la **liaison Briey - A4** attendue de longue date doit être soutenue ;
- la création d'un échangeur autoroutier entre l'autoroute A4 et la RD603, à hauteur d'Olley, permettrait de désenclaver la partie ouest du Jarnisy tout en soulageant le cœur d'agglomération des nombreux trafics constatés ;
- une étude visant à la fluidité et à la sécurité de la RD906, spécifiquement à hauteur d'Audun-le-Roman semble nécessaire, compte tenu de l'évolution rapide des trafics sur cet axe ;
- de même, un contournement routier à hauteur de Conflans/Labry, permettant de désenclaver l'agglomération, est à envisager.

Sur le plan ferroviaire, le SCoT souhaite qu'**aucune infrastructure susceptible de servir aux voyageurs ne soit démantelée** dans l'optique d'un aménagement.

Le SCoT dispose par ailleurs d'un maillage ferroviaire connectant les gares de Conflans/Jarny, Longuyon, Longwy, Esch et Hagondange. Aussi, il souhaite **que cette boucle ferroviaire constitue un axe de déplacements stratégique**, ainsi que l'axe Hayange – Audun-le-Roman – Longuyon – Charleville, et en ce sens, se prononce en faveur de la **revalorisation de la ligne Hagondange – Conflans-Jarny et Hayange - Longuyon**, ainsi que de la gare de triage de Conflans-Jarny et ainsi créer un axe parallèle au sillon lorrain pour le délester.

Enfin, le SCoT **se positionne en faveur de la gare TGV de Vandières** qui facilitera l'accessibilité des habitants du nord meurthe-et-mosellan au réseau à grande vitesse. En ce sens, il soutient le raccordement de la gare de Longwy, principale gare voyageurs du Nord 54, au maillage à grande vitesse.

F - DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

Le territoire du SCoT ne bénéficie que d'une fréquentation limitée au niveau touristique. Seuls 3 sites enregistrent une fréquentation supérieure à 5000 visiteurs par an (Fort de Fermont, Musée des émaux d'Herseange et de Longwy). Le diagnostic du SCoT a pourtant permis de mettre en lumière l'existence d'un patrimoine diversifié sur le territoire, qu'il soit naturel, culturel, historique ou industriel.

Pour affirmer sa volonté d'améliorer son image et de rendre le territoire plus attractif, le SCoT souhaite voir se développer l'activité touristique.



Emaux de Longwy



METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT POUR DYNAMISER L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE

Le SCoT veut **mettre en œuvre une stratégie de développement touristique** afin de rendre plus attractive et plus lisible l'offre touristique. Cette stratégie nécessite notamment d'identifier tous les atouts du territoire (patrimoines en tout genre, bâti, naturel, culturel...) afin de répondre à une meilleure lisibilité de la politique en faveur du tourisme, une meilleure cohérence des politiques publiques de développement touristique et un partenariat plus ouvert avec la Région et le Département.

Cette concertation permettra de soutenir au mieux un tourisme à la fois durable, respectueux des patrimoines et des individus.

Compte tenu de la qualité des paysages ruraux et naturels du territoire, le développement du tourisme vert doit être soutenu grâce à une politique de protection et de mise en valeur de l'environnement (structuration des paysages nécessaire à l'identité du territoire, qualité des espaces ruraux...). Pour valoriser ce patrimoine naturel, une politique raisonnée d'ouverture au public des espaces naturels peut être menée par la réalisation d'aménagements spécifiques de types chemins de randonnées (cf. *Chapitre 3-B « Protéger et mettre en valeur le patrimoine écologique »* et *3-C « Promouvoir les identités paysagères du territoire en préservant le patrimoine paysager et urbain »*).

Cette stratégie doit donc s'appuyer sur l'existant, à savoir le tourisme vert : Parcs naturels (PNR, projet de parc transfrontalier), mais aussi le tourisme de mémoire (Fermont, Vauban...) et le tourisme culturel et de loisirs (Cité Radieuse, émaux, Golf, musée de l'art forain,...).

PROFITER DE LA PRÉSENCE DES SITES TOURISTIQUES VOISINS POUR RENFORCER LA FRÉQUENTATION

Il est essentiel de **développer la complémentarité avec les sites touristiques voisins** du territoire pour profiter de leur attractivité et capter leurs « clients ».

Pour cela, le SCoT souhaite favoriser la mise en place des partenariats « thématiques » et développer une logique de « réseau » (Villes Vauban, patrimoine militaire, coopération transfrontalière au nord, mise en relation avec le Parc Naturel Régional...).

GARANTIR L'ACCUEIL DES TOURISTES

L'offre hôtelière est déficitaire sur le territoire. En effet, le nombre de chambres d'hôtel pour 10 000 habitants sur le nord 54 est très inférieur à la moyenne lorraine, que les autres offres d'hébergement (gîtes, etc.) ne suffisent pas à compenser.

Pour accompagner l'essor du tourisme, il est nécessaire **de développer et diversifier l'offre d'hébergement**. Un travail sur l'amélioration de la qualité de l'hébergement et sur la complémentarité de l'offre entre les différentes intercommunalités est donc indispensable.



Tour Mahuet à Labry

G – ASSURER LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'ESPACE AGRICOLE

Les terrains agricoles occupent la majeure partie du territoire (64%), avec une forte proportion de terres labourées. Tous les ans, 85 ha sont consommés, notamment parmi les terres les plus fertiles.

Or, l'espace agricole joue un rôle multifonctionnel qui ne doit pas être négligé, en matière de biodiversité, de paysages, de patrimoine, mais également en matière économique. Le SCoT Nord 54 souhaite ainsi conforter cette multifonctionnalité, en agissant sur ces différents aspects.

VEILLER À GARANTIR LA BIODIVERSITÉ ET DE LA PRÉSERVATION DES PAYSAGES ET MAÎTRISER L'URBANISATION

Pour garantir la pérennité de l'activité agricole, le SCoT doit veiller à la protection des espaces indispensables à la production agricole. Au-delà de la dimension économique, la protection de ces espaces rejoint les objectifs visant à maîtriser le développement urbain et à préserver l'équilibre de la biodiversité et des espaces naturels (cf. Chapitre 3-A « Favoriser un aménagement économe en espace, source d'attractivité territoriale » et 3-B « Protéger et mettre en valeur le patrimoine écologique et les ressources naturelles »).

Faire des espaces agricoles les supports de la qualité paysagère et environnementale est également nécessaire pour valoriser l'identité du territoire. Une attention particulière devra donc être portée à la protection des trames vertes et bleues et à l'entretien des espaces naturels (cf. Chapitre 3-B « Protéger et mettre en valeur le patrimoine écologique et les ressources naturelles »).

CONFORTER L'ACTIVITÉ « POLY-CULTURE – ÉLEVAGE »

Le SCoT se doit de soutenir l'activité de poly-culture-élevage pour en garantir la pérennité car celle-ci nécessite de lourds moyens et un important savoir-faire alors que sa rentabilité n'est pas immédiate.

RECHERCHER UNE DIVERSIFICATION DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Le SCoT encourage la diversification des activités agricoles. Celle-ci pourra se faire sous la forme de :

- mise en place de circuits-courts permettant la vente directe de produits,
- diversification des modes de productions (agriculture biologique, maraîchage...),
- développement de l'agrotourisme (activités pédagogiques, chambres d'hôtes...),
- recherche d'activités en lien avec la méthanisation, la biomasse ou l'éco-construction.



Élevage bovin à Ville-Houdlémont



SAUVEGARDER LE PATRIMOINE BÂTI AGRICOLE

Le patrimoine bâti agricole doit être préservé et valorisé comme élément constitutif de l'identité du territoire. Ainsi, les bâtiments présentant un intérêt architectural devront pouvoir être reconvertis, au lieu d'être laissés à l'abandon, afin d'en assurer la sauvegarde. Cf. Chapitre 3-C « Promouvoir les identités paysagères du territoire, en préservant le patrimoine paysager urbain ».

ASSURER LES CIRCULATIONS AGRICOLES

Enfin, le SCoT Nord 54 prône également le renforcement de la concertation dans le cadre de projets d'aménagements de voirie, notamment afin d'améliorer les circulations agricoles en traversées de bourgs et d'intégrer une réflexion sur l'élaboration d'un plan de circulation des engins agricoles dans les documents d'urbanisme.

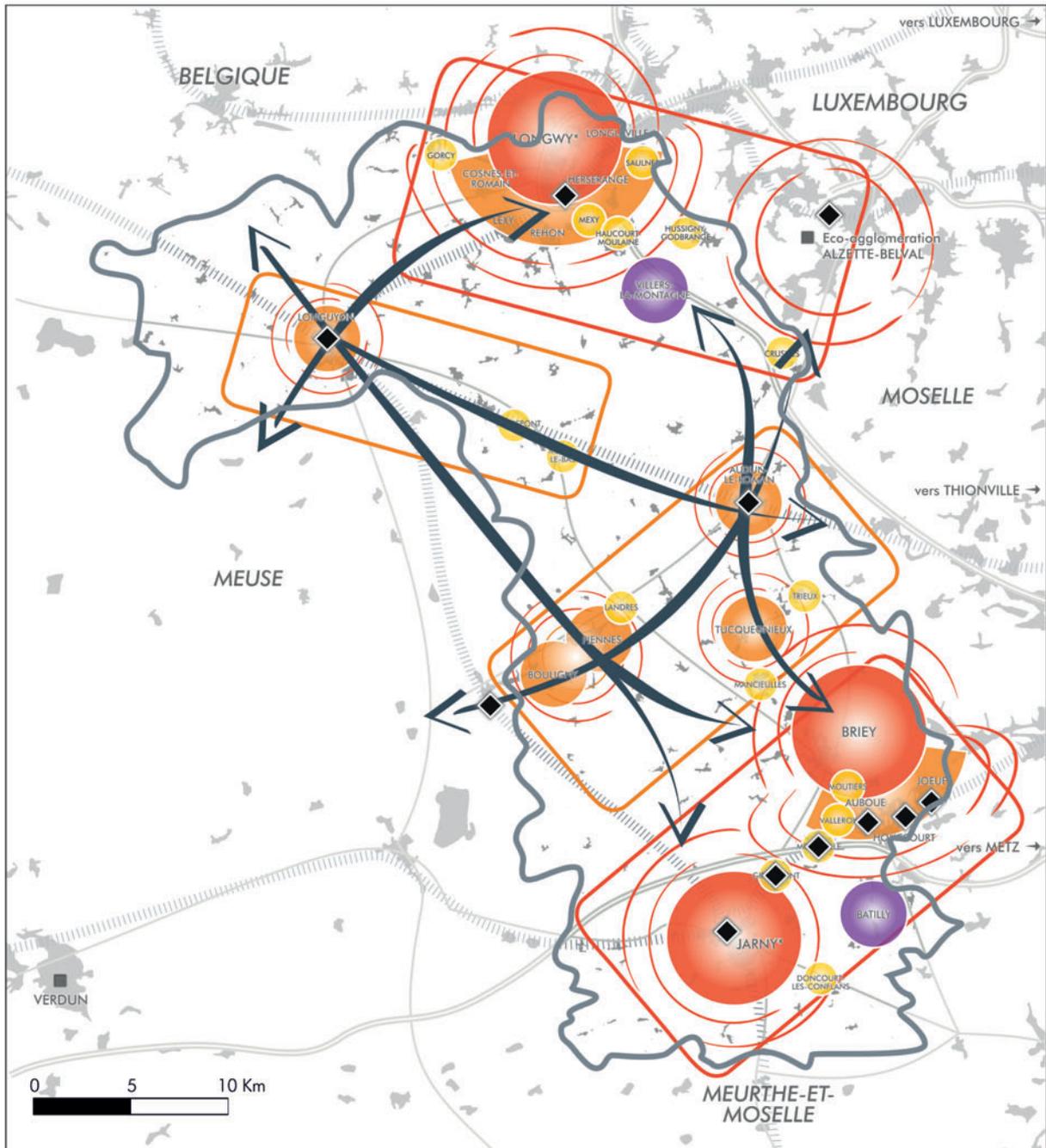


Ferme à Brainville-Porcher

2 - Les choix d'équilibre et de spatialisation du territoire

Le Pilier « social »





Une armature favorisant l'équilibre territorial

- Coeur d'agglomération
- Agglomération de contact
- Pôle d'équilibre
- Pôle de proximité
- Pôle économique d'équilibre
- Aire d'influence
- Espace de développement privilégié (périmètre indicatif)
- Espace de développement secondaire (périmètre indicatif)

Un lien renforcé entre urbanisme et déplacements

- S'appuyer sur les gares comme point de convergence des modes de transport
- Renforcer le maillage transports en commun et les modes alternatifs sur et/ou autour des polarités
- Optimiser la mobilité inter-territoriale

LONGWY* = LONGWY et MONT-SAINT-MARTIN
 JARNY* = JARNY, CONFLANS-EN-JARNISY et LABRY

Source : AGAPE



avril 2015

A – ACCUEILLIR DE NOUVEAUX ACTIFS POUR ACCROITRE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET LIMITER LE VIEILLISSEMENT DU TERRITOIRE

Le territoire du SCoT Nord 54 connaît depuis une dizaine d'années un redressement démographique historique (environ 550 habitants chaque année) mais inégalement réparti entre les EPCI. Le rythme de croissance est deux fois plus soutenu que sur l'ensemble du territoire lorrain. Au dernier recensement de l'INSEE de 2010, le territoire comptait 151 665 habitants alors qu'il n'en comptait que 144 961 en 1999. Ce renouveau démographique est lié principalement au solde migratoire, signe d'une attractivité résidentielle retrouvée après 40 ans de solde déficitaire.

Compte tenu de la volonté politique affichée de renforcer l'attractivité économique du territoire, le SCoT souhaite accueillir **18 000 habitants supplémentaires** d'ici 2035. Cet accroissement de la population se base notamment sur l'arrivée de nouveaux actifs en lien avec l'essor économique du territoire et la proximité des pôles d'emplois luxembourgeois et messins. Le scénario retenu fait **l'hypothèse d'une croissance distincte sur les périodes 2015-2021 et 2021-2035** :

- 2015-2021 : une période de stabilisation économique et de maintien de la croissance démographique ;
- 2021-2035 : une période d'intensification démographique liée aux retombées économiques.

C'est à partir de ce chiffre de 18 000 habitants supplémentaires que doit s'imaginer la répartition géographique de la population, des besoins en logements et des équipements.

Le SCoT Nord 54 fait le projet d'un développement respectueux des grands équilibres du territoire, économe en espace et en énergie. Il se fonde sur une **armature urbaine renforcée** mais où se maintiennent les équilibres entre les communes d'un même niveau de pôles. Le projet permet à toutes les communes de connaître une croissance de population.



Centre-ville de Longuyon

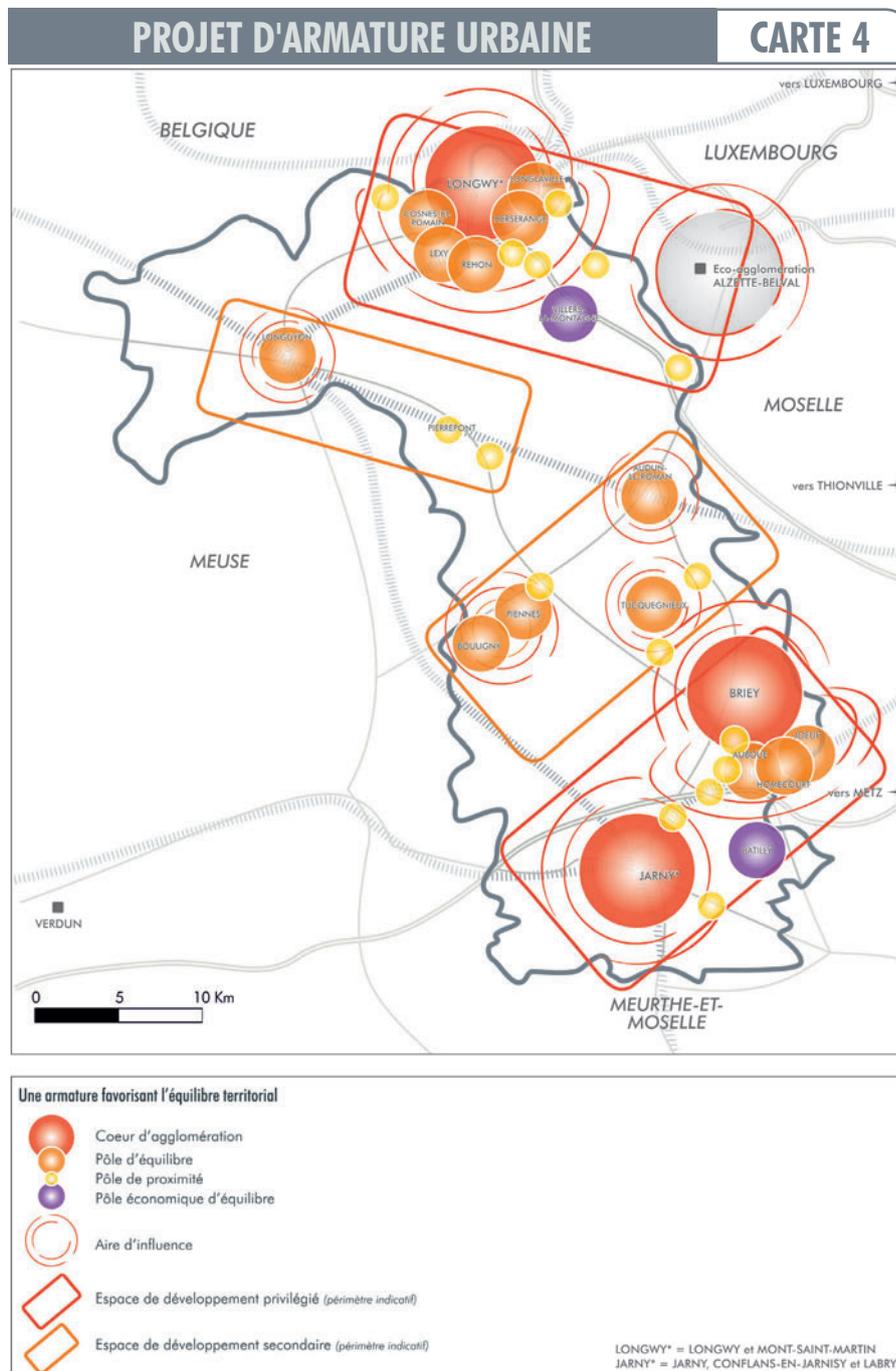


Cinq niveaux de polarités sont identifiés :

- les cœurs d'agglomération qui exercent des fonctions administratives, hospitalières, éducatives et récréatives. Il s'agit de pôles structurants à l'échelle du bassin de vie en termes d'habitat, de commerces, d'activités économiques et d'emplois, d'équipements et de services.
- les pôles d'équilibre qui ont vocation à accueillir des fonctions centrales pour conforter le maillage d'équipements, de commerces et de services de proximité. Ces pôles servent de relais et permettent de limiter les distances d'accès aux services principaux. De par leur proximité ou leur poids démographique et économique, ces pôles d'équilibre peuvent constituer ensemble des agglomérations dites « de contact » ou « relais ».
- les pôles économiques d'équilibre qui accueillent des zones d'activités importantes et de nombreux emplois.

N.B : les pôles économiques d'équilibre sont intégrés aux pôles de proximité pour les choix en matière d'habitat et pour les objectifs démographiques, compte tenu de leur configuration.

- les pôles de proximité où l'offre résidentielle est suffisamment attractive pour faire vivre les équipements existants.
- les villages qui permettent au territoire de préserver l'identité « rurale » et paysagère du SCoT Nord 54, tout en bénéficiant d'un dynamisme démographique et résidentiel.



Source : AGAPE

agape LORRAINE NORD
agence d'urbanisme et de développement durable

avril 2015

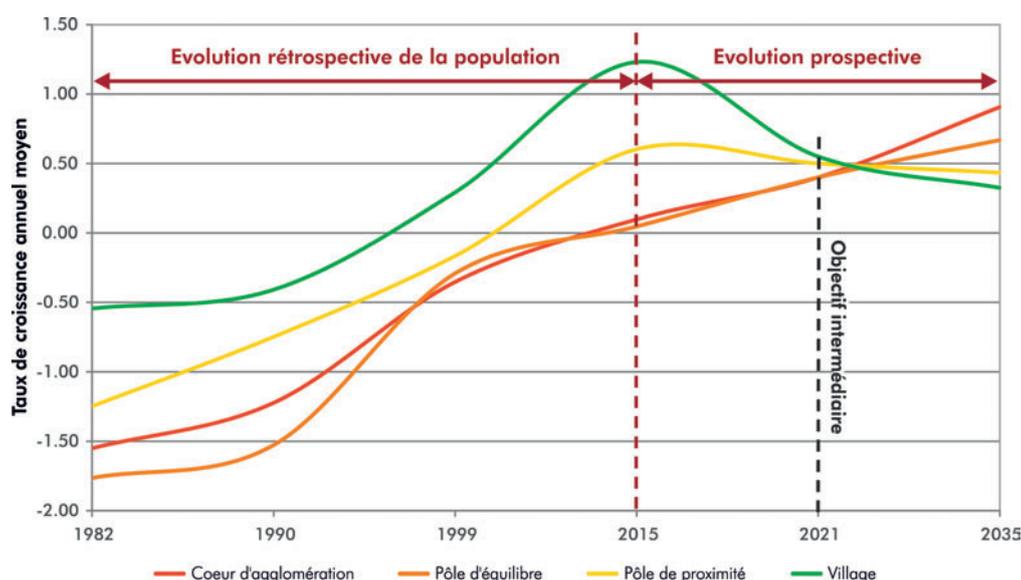
UNE RÉPARTITION DÉMOGRAPHIQUE AU SERVICE DE L'ARMATURE URBAINE

Le SCoT envisage une croissance démographique (+0,56 % de taux de croissance annuel moyen), supérieure à la tendance des 10 dernières années (+0,4%) permettant d'atteindre une population de l'ordre de 170 000 habitants à l'horizon 2035.

Afin de donner corps à l'armature urbaine et de conforter son rôle de structuration du territoire, des pourcentages de répartition de la croissance démographique sont définis pour privilégier les polarités. Conformément au scénario d'aménagement en 2 phases, les hypothèses de croissance démographique sont modulées selon qu'il s'agisse de la période 2015-2021 ou de la période 2021-2035.

Le renforcement de l'armature urbaine doit permettre un développement démographique de l'ensemble des communes. Pour cela, il est envisagé d'affecter la croissance démographique selon les hypothèses indiquées dans le tableau et le graphique ci-dessous :

OBJECTIFS DÉMOGRAPHIQUES ET ARMATURE URBAINE				
Territoires	Poids de population en 2009	Part de la croissance	Population supplémentaire 2015-2035	Poids de population en 2035
Cœur d'agglo	26%	36%	+ 6 500	28%
Pôles d'équilibre	33%	35%	+ 6 300	34%
Pôles de proximité	19%	16%	+ 2 900	20%
Villages	22%	13%	+ 2 300	19%
TOTAL	100%	100%	+ 18 000	100%



Cette répartition fait apparaître les objectifs de croissances annuelles suivantes :

- cœur d'agglomération : +0,75 % par an (+0,4% / an jusqu'en 2021, puis +0,91%) ;
- pôles d'équilibre : +0,59 % par an (+0,4% / an jusqu'en 2021, puis +0,67%) ;
- pôles de proximité : +0,45 % par an (+0,5% / an jusqu'en 2021, puis +0,43%) ;
- villages : +0,39 % par an (+0,55% / an jusqu'en 2021, puis +0,33%) ;
- ensemble du SCoT : +0,56 % par an (+0,45% / an jusqu'en 2021, puis +0,61%).

Aussi, le SCoT Nord 54 décide :

- de fixer la clef de répartition de la population comme suit :
 - Cœur d'agglomération : 36 % (soit + 6 500 hab.)
 - Pôles d'équilibre : 35 % (soit + 6 300 hab.)
 - Pôles de proximité : 16 % (soit + 2 900 hab.)
 - Villages : 13 % (soit + 2 300 hab.)
- d'organiser la répartition de cette croissance démographique de manière à conserver l'équilibre du territoire et à renforcer l'armature urbaine, selon les hypothèses décrites précédemment.
- d'éviter un dépeuplement des villes et d'entamer un processus de revitalisation des communes urbaines par la démographie.

Cette armature urbaine stratégique est fondée **sur l'armature urbaine communale** mise en évidence dans le diagnostic et **sur la prise en compte de phénomènes prospectifs**. Ces prospectives tiennent compte notamment du positionnement stratégique d'Audun le Roman à proximité immédiate du projet Alzette-Belval, de l'émergence de Doncourt-les-Conflans grâce à son rôle d'interface entre le bassin jarnysien et l'agglomération messine, **des complémentarités et de la proximité urbaine** entre certaines communes (Longwy et Mont-Saint-Martin ou Jarny, Conflans-Jarny et Labry).



B – AMÉLIORER ET DIVERSIFIER L’OFFRE DE LOGEMENTS POUR RÉPONDRE À L’ENSEMBLE DES BESOINS DE LA POPULATION

Compte tenu des objectifs démographiques fixés par le SCoT Nord 54, ce dernier doit répondre à un enjeu quantitatif en matière de logements et à un enjeu de spatialisation et d’équilibre territorial.

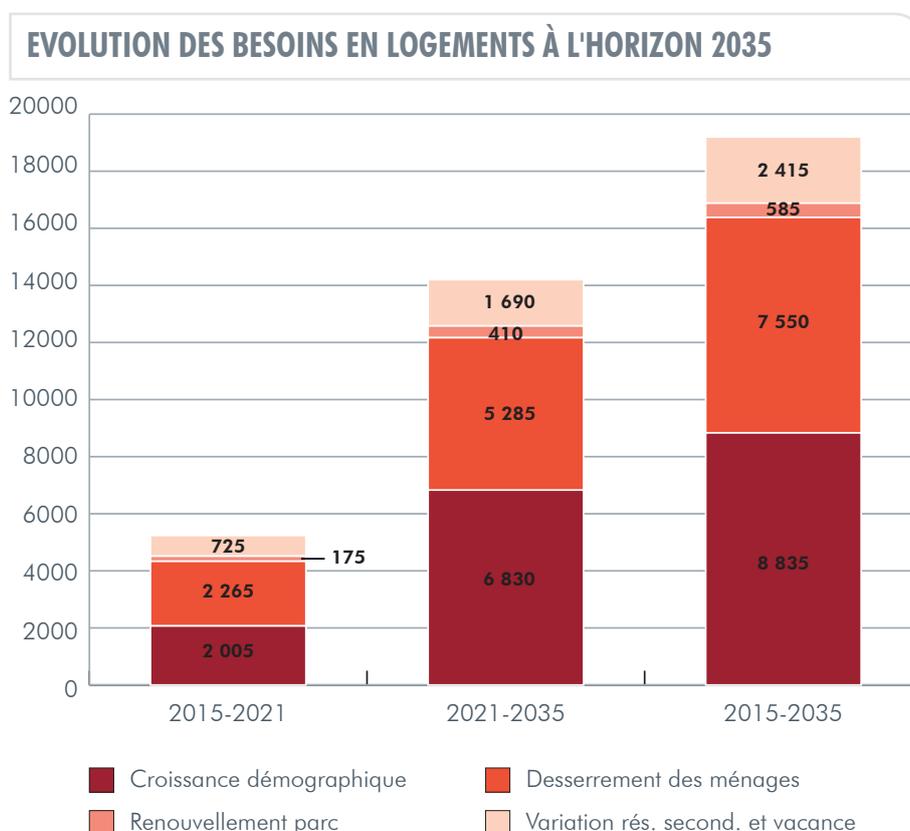
Par ailleurs, les enjeux sur la problématique habitat, sont également qualitatifs. En effet :

- Malgré l’arrivée de jeunes actifs, un net vieillissement de sa population va se produire et les besoins en logements vont s’accroître et se diversifier.
- De plus, le parc de logements est insuffisamment adapté aux besoins. Plus de 75% du parc de logements date d’avant 1975, année de la première réglementation thermique, et n’est pas en mesure de répondre aux objectifs de réduction de la consommation énergétique.
- Si le parc locatif social est bien représenté sur le secteur de Longwy qui concentre 74% de l’offre locative sociale du SCoT pour seulement 50% de la population, elle reste insuffisante sur celui de Briey (26%) pour répondre efficacement aux besoins des jeunes actifs et des ménages aux revenus modestes.

RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS ET ASSURER LEUR RÉPARTITION D’UNE MANIÈRE HARMONIEUSE SUR LE TERRITOIRE

Les hypothèses de population permettent de renforcer l’armature urbaine. Une part importante de la production de logements est donc affectée aux polarités.

Les besoins en logements sont calculés pour accueillir une population de 170 000 habitants, soit 18 000 de plus qu’aujourd’hui. Afin d’atteindre cet objectif de population en 2035, environ 19 385 logements seront nécessaires.



Cet objectif de production doit permettre de répondre aux besoins de la population locale (10 500 logements) mais aussi d'accueillir une population supplémentaire (8 700 logements).

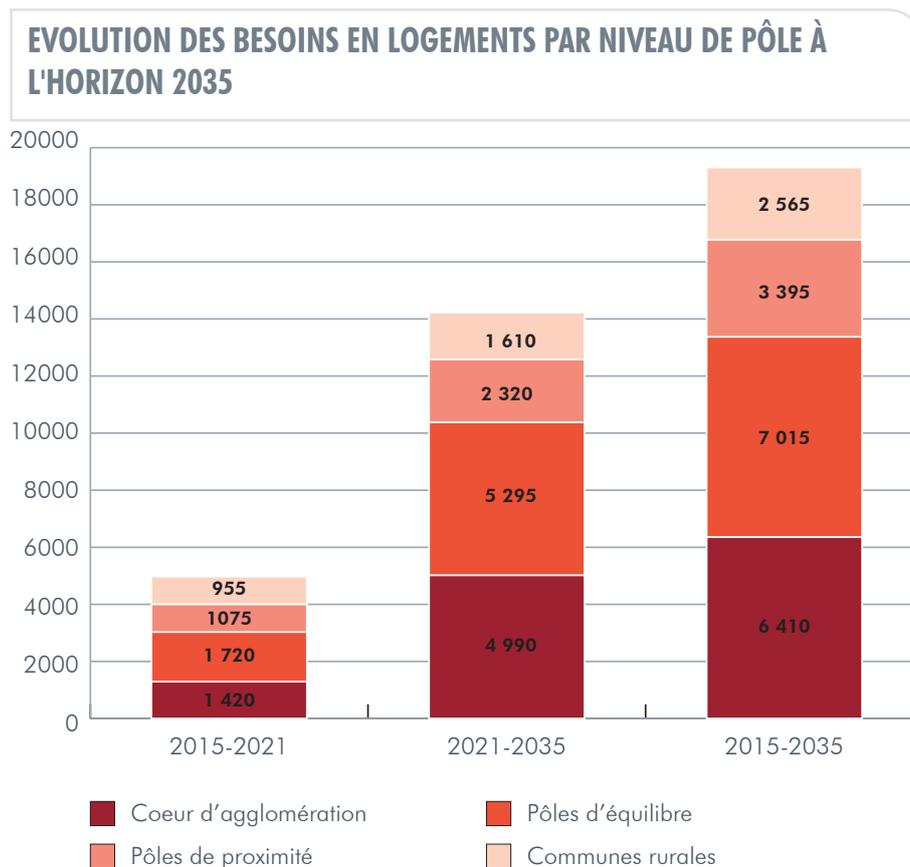
En effet, même sans croissance démographique, il faudra construire environ 7 600 logements pour faire face au desserrement des ménages (foyers monoparentaux, jeunes quittant le domicile familial, etc.).

L'ensemble des besoins est ventilé par niveau de pôle de l'armature urbaine.

Les besoins en logements par niveaux de pôles se répartissent ainsi à l'horizon 2035 :

RÉPARTITION DES BESOINS EN LOGEMENTS				
Territoires	Logements 2009	Besoins 2015- 2021	Besoins 2021-2035	Besoins 2015-2035
Cœur d'agglomération	21 400	1 420	4 990	6 410
Pôles d'équilibre	25 800	1 720	5 295	7 015
Pôles de proximité	14 100	1 075	2 320	3 395
Villages	13 000	955	1 610	2 565

Conformément au scénario 2015-2035 du SCoT Nord 54, les besoins en logements ont été séquencés en 2 phases. La première phase (2015-2021) doit permettre de maintenir la croissance démographique à son niveau, les besoins s'accroissant sur la période 2021-2035.



DIVERSIFIER L'OFFRE IMMOBILIÈRE POUR FAVORISER LES PARCOURS RÉSIDENTIELS

L'attraction de jeunes actifs et le maintien à domicile des personnes âgées sont des enjeux pour le territoire. Il faut donc **adapter l'offre immobilière** aux capacités d'investissement des jeunes ménages en assurant la mixité de l'offre de logements (taille, accession à la propriété, locatif privé, locatif social). La diversité du parc de logements (types, statuts d'occupation, taille des parcelles à bâtir) doit être recherchée dans toutes les communes du SCoT afin d'**être en capacité d'offrir des logements adaptés à tous types de population**.

Le SCoT doit également **contribuer à une meilleure répartition spatiale des logements sociaux pour répondre à la demande et garantir les équilibres territoriaux**. L'objectif est de tendre vers un **rééquilibrage de l'offre locative sociale** sur le territoire entre le secteur de Longwy et le secteur de Briey.

Le SCoT Nord 54 souhaite :

- **assurer la mixité sociale et générationnelle en assurant une meilleure répartition : des logements aidés, des logements en location sur le territoire, ainsi qu'en offrant des logements de tailles mieux adaptées à la demande ;**
- **améliorer l'accessibilité des logements.**

RÉHABILITER ET VALORISER LE PARC PUBLIC ET PRIVÉ

Le SCoT se fixe pour objectif de **limiter l'effet de délaissement du parc ancien** au profit des logements neufs en remettant une partie du parc de logements vacants sur le marché et poursuivre les efforts en matière de résorption du parc indigne et très dégradé et de lutter contre la précarité énergétique

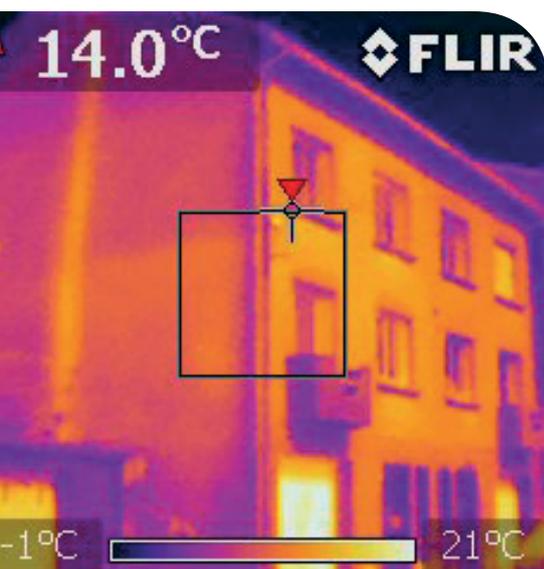
Le taux de vacance actuel (8,4%) est légèrement supérieur au taux nécessaire à la fluidité du marché, qu'il convient de maîtriser car celui-ci est en augmentation sur le SCoT (+600 en 8 ans).

La réhabilitation du parc ancien est donc un élément prédominant dans la maîtrise des extensions urbaines. Il s'agit de remettre sur le marché les logements vacants, d'améliorer les logements sans confort, d'adapter les logements au vieillissement de la population et à la perte d'autonomie, ainsi que d'améliorer la qualité énergétique des bâtiments.

Dans l'optique de maintenir une vacance suffisante sur le territoire du SCoT, un potentiel de logements vacants récupérables, compris entre 1 500 et 3 300 logements, a été identifié.

ASSURER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOME EN ESPACES FONCIERS

Pour répondre à sa stratégie globale prônant un développement plus durable, **le SCoT choisit de favoriser un aménagement économe en espace** (cf. Chapitre 3-A du PADD « Favoriser un aménagement économe en espace, source d'attractivité territoriale »).



Caméra thermique

C – ASSURER LE MAILLAGE DU TERRITOIRE EN TRANSPORTS EN COMMUN ET L'INTERMODALITÉ

Le territoire du SCoT Nord 54 est marqué par une forte mobilité notamment en direction du Luxembourg et de l'agglomération messine. Par ailleurs, les réseaux de communication et les infrastructures ne permettent pas de relier aisément les secteurs de Longwy et de Briey entre eux. Le manque d'interconnexion est flagrant qu'il s'agisse du réseau ferroviaire ou des transports en commun routier. Par conséquent, la voiture occupe une place prépondérante dans la répartition modale (85%).

L'objectif du SCoT Nord 54 est de réduire la place de la voiture et les saturations routières en favorisant le développement des modes alternatifs. Pour cela, il doit faciliter les interconnexions et favoriser le report modal vers des modes alternatifs à la voiture. Il entend également faire de sa stratégie en matière de déplacements un outil d'organisation de son territoire et de lutte contre les inégalités sociales. Les orientations du PADD visent à développer une politique de déplacements respectueuse de l'environnement participant à la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

CONNECTER ET OPTIMISER LES RÉSEAUX DE TRANSPORTS EN COMMUN POUR CRÉER DU LIEN ENTRE LES TERRITOIRES

Pour assurer une desserte optimum du territoire, il est nécessaire de développer des complémentarités et des connexions entre les réseaux de transports publics et le réseau routier. Le projet affirme la nécessité d'améliorer les liaisons entre les communes des différents niveaux de l'armature, notamment pour faciliter l'accès aux services et aux équipements.

A ce titre, l'urbanisation est encouragée dans les secteurs bien desservis par les transports collectifs. Il s'agit donc d'optimiser les services offerts et de réorganiser le tissu urbain (activités et logements) autour des gares et des nœuds de transport pour en faire des pôles multimodaux. Il s'agit également d'améliorer et de développer le rabattement des lignes vers ces nœuds de communication.

Aussi, le SCoT Nord 54 décide d'assurer l'intermodalité et le maillage du territoire en améliorant les liaisons entre les différents pôles de l'armature pour faciliter l'accès aux services, aux activités et aux équipements. Dans cette optique, le SCoT soutient la création d'une AOTU sur le Pays de Briey pour desservir l'ensemble du Pays, le renforcement de l'AOTU de l'agglomération de Longwy, et souhaite qu'une réflexion soit menée pour favoriser leur articulation.

L'ensemble des réseaux de transport en commun (urbain, interurbain, ferroviaire) devront s'articuler en interne et en externe pour garantir des connexions efficaces. Le recours à l'intermodalité sera incité par la mise en place de pôle d'échanges multimodaux. L'accès au territoire limitrophe devra être facilité grâce à l'interconnexion des réseaux et à la concertation entre les différentes AOT.

Pour les pôles d'équilibre et les pôles de proximité, il s'agira aussi de favoriser l'organisation de services de rabattement vers les pôles.

DÉVELOPPER LE TRANSPORT FERROVIAIRE EN S'APPUYANT SUR LA VALORISATION DES QUARTIERS-GARE

Le réseau ferroviaire assure la desserte des 2 espaces de développement privilégiés du SCoT ainsi que des pôles relais de l'espace central que sont Audun-le-Roman et Longuyon. Les gares doivent servir de point de convergence pour l'ensemble des modes de transport afin d'organiser la multimodalité et d'assurer un bon niveau d'accessibilité à l'ensemble du territoire, ainsi qu'aux sites économiques, aux équipements et aux services.

Le SCoT souhaite qu'une stratégie soit mise en place quant aux 9 gares et haltes ferroviaires présentes sur son territoire, et propose d'identifier les gares devant être valorisées comme « pôle de centralité ». En particulier, il souhaite qu'une réflexion soit menée sur la Vallée de l'Orne (du Jarnisy à la Moselle), en concertation avec le Conseil Régional de Lorraine.



Gare d'Audun-le-Roman



AMÉLIORER LA CIRCULATION ROUTIÈRE EN SÉCURISANT LES INFRASTRUCTURES

En matière de déplacements, la voiture est aujourd'hui prédominante. Si le SCoT ne souhaite pas encourager le recours à la voiture particulière, il veut tout de même **garantir les facilités de déplacements et la sécurité aux utilisateurs des réseaux routiers** (cf. Chapitre 1-E du PADD : « Adapter les grandes infrastructures de transport pour favoriser l'attractivité »).

FAVORISER LES ALTERNATIVES À LA VOITURE ET DÉVELOPPER LA MOBILITÉ DOUCE

Dans l'optique d'un développement durable, le PADD prône le déploiement des modes alternatifs à la voiture, notamment pour garantir un accès aux principaux équipements par des modes de transport alternatifs, y compris pour les communes rurales.

Le SCoT décide donc de **favoriser les alternatives à la voiture individuelle** afin d'offrir des solutions adaptées aux besoins des différents publics (personnes âgées, scolaires, jeunes, chômeurs). Il entend ainsi **encourager le covoiturage** (parkings) **et le TAD et favoriser l'émergence de nouvelles pratiques** (télétravail).

Le SCoT cherche également à **encourager les modes doux pour des usages de loisirs mais aussi pour les déplacements domicile-travail**. Il conviendra ainsi d'assurer la sécurité des itinéraires vélos et piétons, de rendre agréable et sûr les cheminements. Ainsi, les initiatives pour développer la mobilité douce seront encouragées et intégrées dans toutes les opérations urbaines d'envergure. Il s'agira à la fois de créer des voies permettant un accès sécurisé aux services, équipements, commerces et zones habitées et d'accompagner ces nouvelles pratiques par les aménagements nécessaires (parkings à vélo) et par des actions d'informations et de sensibilisation.

Il faudra également rechercher le bouclage des sentiers de randonnée qui irriguent le territoire pour favoriser les loisirs (cf. Chapitre 1-F du PADD : « Développer l'attractivité touristique » et Chapitre 3-D : « Réduire les nuisances et les émissions de gaz à effet de serre, pour limiter les impacts sur la santé et le cadre de vie »).

D – ASSURER LA VITALITÉ DES TERRITOIRES ET LEUR ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE

Le développement résidentiel récent, ainsi que le manque d'investissements pour adapter les équipements aux besoins actuels ont parfois fragilisé ces équipements sur le Nord 54. Il en résulte une offre en équipements (culturel, santé, formation, commerces) incomplète et inadaptée qui favorise la concurrence et l'évasion vers les territoires voisins.

Ces carences nuisent à l'image du territoire et à la qualité du cadre de vie.

L'armature urbaine doit **favoriser l'émergence de pôles (= lieux générateurs de flux) attractifs dans les centres villes** pour garantir le dynamisme du territoire et permettre de satisfaire tous les besoins de la population : commerces, équipements, services publics, services à la personne.

La qualité des centres villes, leur organisation spatiale, leur accessibilité, leur diversité, leur performance sont autant de facteurs qui ont une influence sur le dynamisme des pôles et du territoire.

ASSURER LA MIXITÉ DES FONCTIONS AU SEIN DES VILLES

Les polarités doivent faire cohabiter en leur sein des activités économiques, de l'habitat, des équipements et des espaces de loisirs pour assurer la mixité des fonctions, limiter les déplacements et rechercher une plus grande qualité de vie.



Rue de la Poterne à Briey

Le SCoT veut ainsi **favoriser un maximum d'implantations économiques dans les tissus urbains** plutôt que dans des zones économiques dédiées. Ces zones doivent être réservées aux entreprises ayant des exigences particulières de localisation ou génératrices de nuisances (cf. *Chapitre 1-C du PADD « Organiser l'accueil d'activités économiques »*).

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE RÉSIDENTIELLE

Le territoire du SCoT Nord 54 est marqué par sa très forte proportion de navetteurs travaillant en dehors du SCoT, cette proportion dépassant depuis 2010 les 50% d'actifs. Si le SCoT souhaite mettre en place une dynamique économique endogène, il n'entend pour autant pas remettre en cause l'attractivité exercée par les territoires voisins, bien au contraire.

Cependant, ainsi qu'a pu le montrer le diagnostic et notamment l'analyse des travaux sur la « théorie de la base », le territoire du SCoT Nord 54 présente un profil « résidentiel », dans lequel le poids du salaire des navetteurs est largement supérieur à la moyenne nationale.

En conséquence, en complémentarité avec les filières économiques prioritaires précédemment évoquées (cf. *Chapitre 1-B du PADD « Faire émerger de nouvelles filières d'excellence »*), **le SCoT souhaite être en capacité de mieux capter et faire circuler les richesses liées à la structure résidentielle du territoire, tant pour ce qui est des navetteurs, que des retraités ou des touristes.**

Cet objectif doit permettre de développer l'économie résidentielle (commerces, artisanat, services à la population, etc.) dans chacune des communes du SCoT, des cœurs d'agglomérations aux villages.

Si la question de la captation des richesses des navetteurs (au travers des questions commerciales) et des touristes (cf. *Chapitre 1-F du PADD « Développer l'activité touristique »*) est abordée par ailleurs, le SCoT ne souhaite pas négliger le potentiel représenté par « la croissance grise », à savoir celle des retraités et de l'économie du vieillissement.

La filière « Santé – économie du vieillissement »

L'économie liée à la santé et à l'action sociale est un enjeu pour le SCoT car il faut impérativement anticiper le vieillissement de la population et l'accroissement des besoins dans les prochaines années.

Le territoire doit ainsi travailler sur le maintien à domicile et l'adaptation des logements, mais aussi sur le développement d'une offre en équipements adaptés pour les populations spécifiques (foyers logement, résidences seniors, EHPAD, etc.). Il convient également de prendre garde au risque de désertification médicale.

Cette filière doit être présente dans toutes les polarités. Elle est par ailleurs économe en espaces d'activité, puisqu'elle nécessite une proximité renforcée avec la population résidente, et donc un développement majoritairement en tissu urbain.

METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE COMMERCIALE

Le territoire doit trouver un équilibre entre **les quartiers commerçants dans les polarités et les zones commerciales en périphérie** du tissu urbain afin de limiter les déplacements et de renforcer la vitalité des centres villes (cf. *Chapitre 1-C du PADD « Organiser l'accueil d'activités économiques »*).

Pour cela, le SCoT doit notamment permettre le développement de nouveaux locaux commerciaux et la conservation des locaux commerciaux existants en centres villes, afin d'éviter leur transformation en habitations.



Logements seniors mmH à Conflans-en-Jarnisy



ASSURER L'EXISTENCE ET L'ACCESSIBILITÉ DE SERVICES ET D'ÉQUIPEMENTS DIVERSIFIÉS ET COMPLÉMENTAIRES

Le SCoT veut assurer l'existence de services et d'équipements diversifiés et complémentaires.

L'objectif est de garantir à la population une égalité d'accès aux services et équipements de proximité (services publics, commerce, santé), ainsi que de renforcer l'attractivité des cœurs d'agglomération.

Le SCoT définit pour chaque niveau de l'armature des objectifs d'offre de services et d'équipements :

Niveau de polarité	Niveau d'équipements et de services à rechercher
Espaces de développement principaux	Préserver ou renforcer les équipements majeurs (centres hospitaliers, enseignement supérieur, culture/loisirs,...)
Espace d'équilibre	Conforter (=diversifier) l'offre de services intermédiaire (enseignement secondaire, services administratifs,...) Logique de connexion avec les espaces principaux
Reste du SCoT	Maintenir et consolider l'offre locale (soins, petite enfance, équipements scolaires,...) Logique de réseau dans l'espace rural et d'accessibilité aux autres espaces

E – FAVORISER LA COUVERTURE NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

La mise à niveau de la desserte numérique représente un fort enjeu du développement territorial. L'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) est un critère concurrentiel déterminant dans l'attractivité, que ce soit pour les entreprises et pour les populations.

Aussi, le SCoT Nord 54 décide :

- de lutter contre la fracture numérique afin de faire disparaître les zones blanches (zones sans couverture ADSL) pour assurer l'extension du dégroupage, même en milieu rural et d'accueillir la fibre, le très-haut débit et la 4G.
- de veiller à la desserte en Très Haut Débit des zones d'activités en raccordant toutes les zones d'activités qui ne le sont pas encore à la fibre (Gorcy, Maragoles, Hatrize...) pour faire du numérique un élément d'attractivité pour les entreprises
- d'anticiper l'évolution des besoins en prévoyant les fourreaux pour passer la fibre optique lors des nouveaux aménagements de voiries.
- de préconiser le raccordement des zones devant accueillir de nouveaux lotissements à la fibre.

Le SCoT souhaite également faciliter la recherche des points hauts qui serviront à l'installation des émetteurs des opérateurs afin d'accélérer le développement du numérique sur le territoire, tout en veillant à la préservation des paysages.



Piscine intercommunale du Bassin de Landres

3 - Les choix écologiques et de cadre de vie

Le Pilier « environnemental »





Un patrimoine écologique fragile à protéger et valoriser	Des paysages variés à préserver
<ul style="list-style-type: none"> Trame forestière Trame aquatique Trame des milieux ouverts extensifs Trame thermophile Espace prioritaire à fort enjeu où les continuités écologiques doivent être renforcées et/ou recrées (par des connectivités entre les boisements, des prairies permanentes, des éléments boisés, ...) Réservoir de biodiversité à protéger et à renforcer Espace forestier 	<ul style="list-style-type: none"> Unité paysagère reflétant des particularités en lien avec la trame verte et bleue Paysage de grande qualité sur lequel s'appuyer en termes d'image et d'activité touristique

Source : cartographie élaborée à partir de l'Etat Initial de l'Environnement, de la Trame Verte et Bleue Régionale (infrastructures : 2009 ; trame thermophile : 2010), de l'Atlas des Paysages du CG54, de la Trame Verte et Bleue du CG 54, du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et de la Trame Thermophile Régionale.

A - FAVORISER UN AMÉNAGEMENT ÉCONOME EN ESPACE, SOURCE D'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

OPTIMISER LE TISSU EXISTANT

Le diagnostic du SCoT Nord 54 a montré que le territoire disposait d'un potentiel d'optimisation du tissu urbain existant très important, à trois niveaux :

- celui des dents creuses urbaines : environ 1 000 ha potentiellement identifiés (cf. *Rapport d'analyse de la consommation d'espaces*) ;
- celui des friches : 25 friches industrielles non requalifiées (source EPFL) ;
- celui des logements à rénover / réhabiliter : logements inadaptés, logements vétustes (75% des logements construits avant 1975), logements vacants, etc.

L'objectif est de mieux identifier les potentialités de **renouvellement urbain** sur le territoire afin d'économiser l'espace. Le SCoT accorde la priorité à ces espaces, souvent bien situés dans les parties urbanisées, qui devront être réinvestis.

Un grand nombre de communes ont un potentiel de construction à l'intérieur de leur zone urbanisée qu'il semble indispensable de valoriser. Ainsi, l'essor de l'habitat doit autant que possible s'inscrire dans le cadre de réhabilitation de quartiers anciens ou de reconquête des friches.

Dans ce contexte, afin d'économiser au maximum les espaces naturels, agricoles et forestiers, le SCoT affirme la **nécessité d'optimisation du tissu urbain existant**. Pour ce faire, il incite les communes et collectivités à rechercher dans leur tissu urbain :

- **les dents creuses à combler** ; le SCoT veillera à ce que les outils nécessaires soient mis à disposition des territoires.
- **les friches à reconquérir**, afin d'utiliser en priorité ce potentiel,
- **les logements à réhabiliter et à rénover**, afin de rapprocher le taux de vacance moyen du SCoT de 7%, nécessaire à la fluidité du marché du logement.

Ces actions participeront au renforcement de la densité du bâti.

Par ailleurs, le SCoT souhaite **renforcer la compacité des quartiers-gare**. Pour ce dernier point, des priorités devront être définies entre les différentes gares du territoire. (cf. *Chapitre 2-C du PADD « Assurer le maillage du territoire en transports en commun et l'intermodalité »*).

RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ESPACE ET LIMITER LES EXTENSIONS URBAINES

Depuis le début des années 2000, le SCoT Nord 54 connaît un certain regain d'attractivité, notamment démographique, contrastant avec les quatre précédentes décennies de déclin démographique. Cependant, cette croissance a généré une consommation foncière importante, celle-ci ayant triplé au cours des dix dernières années (89 ha par an), en particulier dans des secteurs particulièrement éloignés des centres urbains.

Paradoxalement, l'emploi a quant à lui eu tendance à régresser depuis 2008, subissant de plein fouet les mutations violentes auxquelles l'Europe toute entière fait face depuis cette période. Les distances de déplacement se sont ainsi allongées, les actifs allant rechercher de plus en plus un emploi en dehors du SCoT, tout en y habitant.

Les nuisances et les dysfonctionnements se sont accrus et le bien-être de la population s'en est d'autant trouvé réduit : saturation des infrastructures, émiettement de l'espace naturel et agricole, dégradation des paysages, etc.



Friche de Faurécia à Pierrepont - projet à l'étude



Or, ces éléments relatifs au cadre de vie et à la qualité environnementale sont sources d'attractivité pour un territoire, et doivent donc être préservés, en particulier sachant l'ambition du SCoT d'accueillir d'ici 20 ans, 18 000 nouveaux habitants et 5 000 nouveaux emplois.

En ce sens, le SCoT souhaite fixer un objectif ambitieux de consommation économe de l'espace, réduisant au minimum de 50% les consommations annuelles passées (au cours de la dernière décennie), et ce conformément aux exposés des motifs de la LMAP (Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche) fixant l'objectif de « réduire de moitié la consommation des espaces agricoles ».

Sur la période 2004-2014, la consommation moyenne d'espace sur le SCoT Nord 54 a été d'environ 90 ha par an, dont 80ha en extension. Aussi, le projet consiste à limiter cette consommation en extension à un maximum de 40 ha par an en extension.

Pour atteindre cet objectif d'une consommation foncière annuelle maximale de 40 ha par an en extension sur la période 2015-2035, le SCoT veillera à conforter et renforcer l'armature urbaine du territoire, et pour ce faire s'appuiera sur les orientations définies dans les chapitres :

- 1-A « **Affirmer les espaces de développement privilégiés, garants de l'équilibre, de la cohérence et de l'attractivité du territoire** », définissant les grands équilibres entre espaces,
- 1-C « **Organiser l'accueil d'activités économiques** », précisant les espaces privilégiés d'accueil de l'activité économique (un maximum de 175 ha consommés sur 20 ans en matière de zones d'activité),
- 1-E « **Adapter les grandes infrastructures de transport pour favoriser l'attractivité** » (un maximum de 35 ha consommés sur 20 ans en matière de grandes infrastructures).
- 2-A « **Accueillir de nouveaux actifs pour accroître la croissance démographique et limiter le vieillissement du territoire** » (un maximum de 600 ha consommés en 20 ans en matière d'extensions urbaines).

Par ailleurs, l'étalement urbain doit être limité afin d'éviter une consommation excessive d'espace, un mitage de l'espace agricole et une augmentation des coûts (infrastructures et équipements des communes et multiplication des déplacements notamment).

PRÉCONISER DES FORMES URBAINES INNOVANTES, COMPACTES ET DIVERSIFIÉES

L'objectif du SCoT n'est pas de bannir tout habitat individuel, qui répond à certains besoins, mais d'introduire de la diversité dans les formes d'habitat avec de l'individuel dense, du collectif...

Les formes urbaines devront répondre aux aspirations de la population afin de lui donner « envie de vivre en ville ». Pour cela, les formes urbaines devront être diversifiées. Les aménagements devront répondre à une réflexion globale portant sur la proximité des services et commerces, sur la présence d'espaces verts pour créer des espaces agréables à vivre.

La recherche de diversification et de densification ne s'appliquera pas uniformément sur tout le territoire. Les densités devront s'accroître en fonction du niveau de la commune dans l'armature urbaine. Cette densification devra par ailleurs se faire en valorisant le cadre de vie.

Le SCoT décide que les projets d'aménagements devront promouvoir les formes urbaines compactes et innovantes combinant plusieurs types d'habitat (petits collectifs, habitats individuels...).

Le SCoT Nord 54 décide :

- d'urbaniser de manière préférentielle le tissu urbain (dents creuses, utilisation des friches...) et d'encourager les formes urbaines les moins consommatrices d'espaces.
- de fixer une densité minimale moyenne pour les nouveaux projets d'aménagement. Ce minima sera établi en fonction du niveau de pôle auquel appartient les communes.



Logements collectifs en construction à Longwy

B – PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE ET LES RESSOURCES NATURELLES

Les espaces naturels et agricoles ne doivent plus être considérés comme la variable d'ajustement du développement du territoire. Les différentes lois successives offrent d'ailleurs des perspectives de préservation et de mise en valeur de ces espaces. C'est pourquoi le SCoT doit veiller à identifier l'armature des espaces naturels et agricoles du territoire et à garantir sa qualité environnementale pour favoriser son attractivité.

RÉVÉLER LE PATRIMOINE NATUREL COMMUN

Le patrimoine naturel commun rassemble les éléments de biodiversité, les milieux naturels et les ressources naturelles. Il apparaît important de **connaître et reconnaître tous les constituants de ce patrimoine** :

- les réservoirs de biodiversité et les espèces liées,
- les continuités écologiques et la trame verte et bleue,
- les espaces de nature ordinaire (espaces présents sur tout le territoire, hors réservoirs de biodiversité : bosquets, haies, vergers, zones humides, forêts...),
- les espaces agricoles,
- les ressources du territoire,
- les unités paysagères du territoire.

Le SCoT Nord 54 est composé de quatre grands types d'écosystèmes associés à de nombreuses espèces protégées : les vallons forestiers, les pelouses calcaires, les prairies extensives (Chouette chevêche, Damier de la succisse, Busard cendré) et les marais (Triton crêté). Les espaces agricoles et l'agriculture sont directement concernés par ces espaces, et les agriculteurs sont en première ligne pour protéger ce patrimoine utile à leur activité : ressource en eau, pollinisation, diversité biologique...

Par ailleurs, l'amélioration de la connaissance de la biodiversité permettra de renforcer les espaces protégés notamment sur la dimension internationale en lien avec la Belgique et le Luxembourg (études naturalistes à réaliser en lien avec les limites frontalières).

Des espaces importants sans continuités écologiques apparaissent dans la trame verte et bleue du territoire. On constate notamment que la connectivité des boisements forestiers est à améliorer ou que le tissu urbain est souvent source d'obstacle aux continuités écologiques.

Tous ces éléments, non exhaustifs, et l'état initial de l'environnement ont vocation à être complétés par les collectivités locales dans leurs documents d'urbanisme et leurs projets.



Busard



PRÉSERVER LE PATRIMOINE NATUREL COMMUN

Le SCoT doit fixer des objectifs de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation des ressources naturelles et de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. Ces mesures s'inscrivent dans une logique globale de protection en vue de favoriser le développement de la biodiversité. Un territoire où la biodiversité stagne ou régresse se traduit par un appauvrissement général de son cadre de vie. Au contraire, un territoire où la biodiversité se développe est considéré comme riche car il sait s'organiser pour concilier développement, attractivité, cadre de vie et environnement qui sont les fondements du développement durable.

C'est pourquoi le SCoT décide de :

- préserver les réservoirs de biodiversité et les espèces d'intérêt majeur ainsi que les espaces de nature ordinaire nécessaires au maintien de la biodiversité,
- préserver les continuités écologiques et la trame verte et bleue,
- préciser les modalités de remise en état des continuités écologiques,
- préserver les ressources naturelles du territoire et particulièrement la ressource en eau ,
- prendre en compte ce patrimoine dans les projets de développement,
- limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles.

Le SCoT intègre des dispositions en faveur d'une préservation et d'un renforcement de sa trame écologique et environnementale.

Le territoire du SCoT Nord 54 souffre d'une fragmentation importante des continuités écologiques, il convient donc :

- d'améliorer la connectivité entre les boisements forestiers,
- de renforcer la matrice des prairies permanentes et des éléments boisés dans le paysage (haies et fossés associés dans les paysages d'openfield),
- de limiter l'expansion urbaine et péri-urbaine (ZAC, lotissements, etc.)

ECONOMISER L'ÉNERGIE ET DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

De manière générale, il est important pour le SCoT Nord 54 de réduire sa consommation d'énergie et sa dépendance aux énergies fossiles. A partir du plan climat du Pays du Bassin de Briey et du bilan carbone en cours sur le nord du territoire, il sera envisageable de travailler avec les collectivités et les habitants sur l'économie d'énergie : réhabilitations bâties, anticipation sur les besoins en énergie dans les nouveaux quartiers, les nouveaux logements...

Par ailleurs, le territoire dispose d'un potentiel intéressant pour les énergies renouvelables. Approfondir cet aspect permettrait de réaliser des équipements producteurs d'énergie pour tendre vers une autonomie énergétique.

Le SCoT peut aller plus loin sur toutes ces questions et identifier des pistes pour le développement des énergies renouvelables. C'est pourquoi le SCoT décide de :

- réduire la consommation d'énergie dans le bâti, les projets urbains, les entreprises, les équipements, les espaces publics... (cf. Chapitre 2-B « Améliorer et diversifier l'offre de logements »),
- maîtriser le développement des énergies renouvelables en favorisant les énergies appropriées au territoire. A cet égard, considérant la nécessité d'une transition énergétique visant à une consommation réduite de CO₂, conjuguée au besoin de développement économique visant à profiter des ressources du territoire, ce sont les règles et lois régissant l'ensemble des énergies renouvelables qui s'appliqueront dans le cadre du pilier environnemental.



Damier de la succise

C – PROMOUVOIR LES IDENTITÉS PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE, EN PRÉSERVANT LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

Le SCoT Nord 54 se caractérise par son socle géographique qui offre une vraie identité au territoire : le Pays-Haut. Cette identité véhicule une première image singulière mais en parallèle, le Pays-Haut est aussi très fortement lié au passé industriel et sidérurgique de la région, alors que ces activités ont disparu. L'image que renvoie le territoire est donc en partie faussée. C'est pourquoi le SCoT souhaite s'appuyer sur ses atouts pour promouvoir l'image du territoire, notamment au travers de ses paysages et de son patrimoine bâti.

Le territoire du SCoT Nord 54 est doté d'une multitude de paysages à reconnaître et valoriser : forêts, vallées encaissées, plaines marécageuses de la Woëvre, coteaux, alignements routiers, villages traditionnels, cités ouvrières... Toutefois, depuis plusieurs décennies, ces espaces se banalisent au contact de projets d'aménagement et de développement (quartiers d'habitat, d'activités, espaces agricoles...) ne respectant pas les principes minimums pour préserver les caractéristiques des espaces qui les accueillent. Au lieu de les mettre en valeur, les paysages se standardisent.

Pour valoriser les atouts paysagers du SCoT Nord 54, il convient de poursuivre et accentuer les dispositions déjà prises (DTA, plans paysages, protection dans les documents d'urbanisme...) pour contrecarrer les tendances actuelles qui appauvrissent les paysages identitaires et qui peuvent par conséquent dégrader la qualité du cadre de vie.

GARANTIR LA QUALITÉ URBAINE POUR UN CADRE DE VIE AGRÉABLE

La question de la qualité urbaine est intimement liée au cadre de vie et aux espaces publics et se traduit par une approche sensible de l'espace urbain vécu et partagé. Les caractéristiques des espaces urbains et la manière dont on les perçoit permettent de définir une qualité urbaine basse, moyenne ou haute.

Pour préciser, voici les caractéristiques à prendre en compte dans la notion de qualité urbaine :

- des espaces publics agréables donnant envie de les contempler, de s'y reposer. Des usages variés et adaptés à la commune et son territoire, des matériaux adéquats...
- des formes urbaines (ou formes bâties intéressantes) donnant envie de s'y installer (habitat, commerce...) pour leur architecture, leur implantation...
- des paysages urbains variés donnant envie de s'y promener...
- une variété de fonctions disponibles ou à proximité : services, commerces, équipements...
- une présence du végétal cohérente et en lien avec les besoins des habitants et de la planète : espaces verts, alignements, insertion des équipements, trame verte urbaine...
- des espaces de déplacement adaptés pour chacun : piétons, cyclistes, automobiles, transports en commun...
- l'inexistence d'espaces dégradés, délaissés ou en friche...

L'ensemble de ces caractéristiques n'est pas souvent appréhendé dans le cadre de projets d'espaces publics, de renouvellement urbain, de densification, d'entrée de ville ou d'extension urbaine. Pourtant, c'est une nécessité pour aboutir à une haute qualité urbaine.

L'objectif pour le SCoT Nord 54 est donc d'identifier et de préserver de manière globale les qualités de notre patrimoine urbain pour ensuite travailler en amont des projets urbains sur leurs propres qualités urbaines.



Cités à Tucquegnieux



Pour faire face à ces atteintes à la qualité urbaine, le SCoT décide :

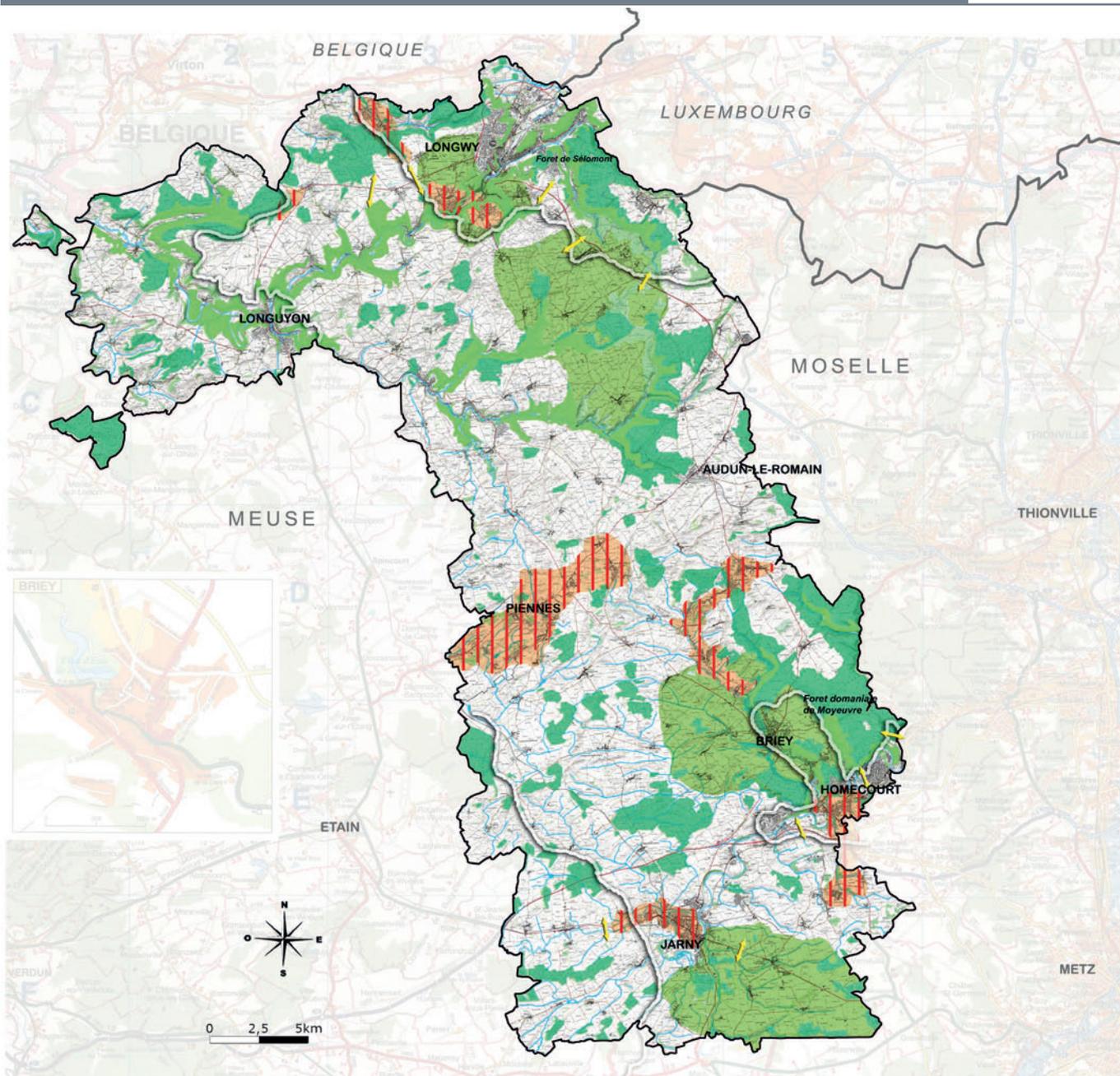
- d'identifier les caractéristiques urbaines de chaque territoire afin de connaître et reconnaître les qualités de notre cadre de vie bâti : espaces publics, formes urbaines, architecture...
- de cibler les lieux où favoriser les opérations de renouvellement urbain : cœurs d'agglomération, cœur de bourg...
- de favoriser la reconversion des espaces dégradés (friches industrielles ou commerciales, entrées de ville...) pour améliorer l'image des villes et les rendre plus accueillantes,
- de favoriser l'intégration des nouveaux projets : espaces publics, équipements publics, activités, extensions urbaines...

PRÉSERVER ET VALORISER LES PAYSAGES ET PATRIMOINES EMBLÉMATIQUES ET IDENTITAIRES

Les vallées, les plaines, les plateaux, les coteaux, les couronnes de jardins et vergers autour des villages, le patrimoine industriel, les points de vue, la cité radieuse, les remparts de Vauban... sont autant de paysages naturels ou urbains révélateurs des identités du Pays-Haut. La présence de ces paysages est un atout majeur pour la redéfinition d'une identité et d'une image globale. Leur protection n'est pas qu'une nécessité sur le plan environnemental. Les paysages contribuent à l'attractivité du territoire, ils sont sources de développement économique et représentent aussi un réel potentiel touristique qu'il ne faut pas négliger.



Château de Cons-la-Grandville

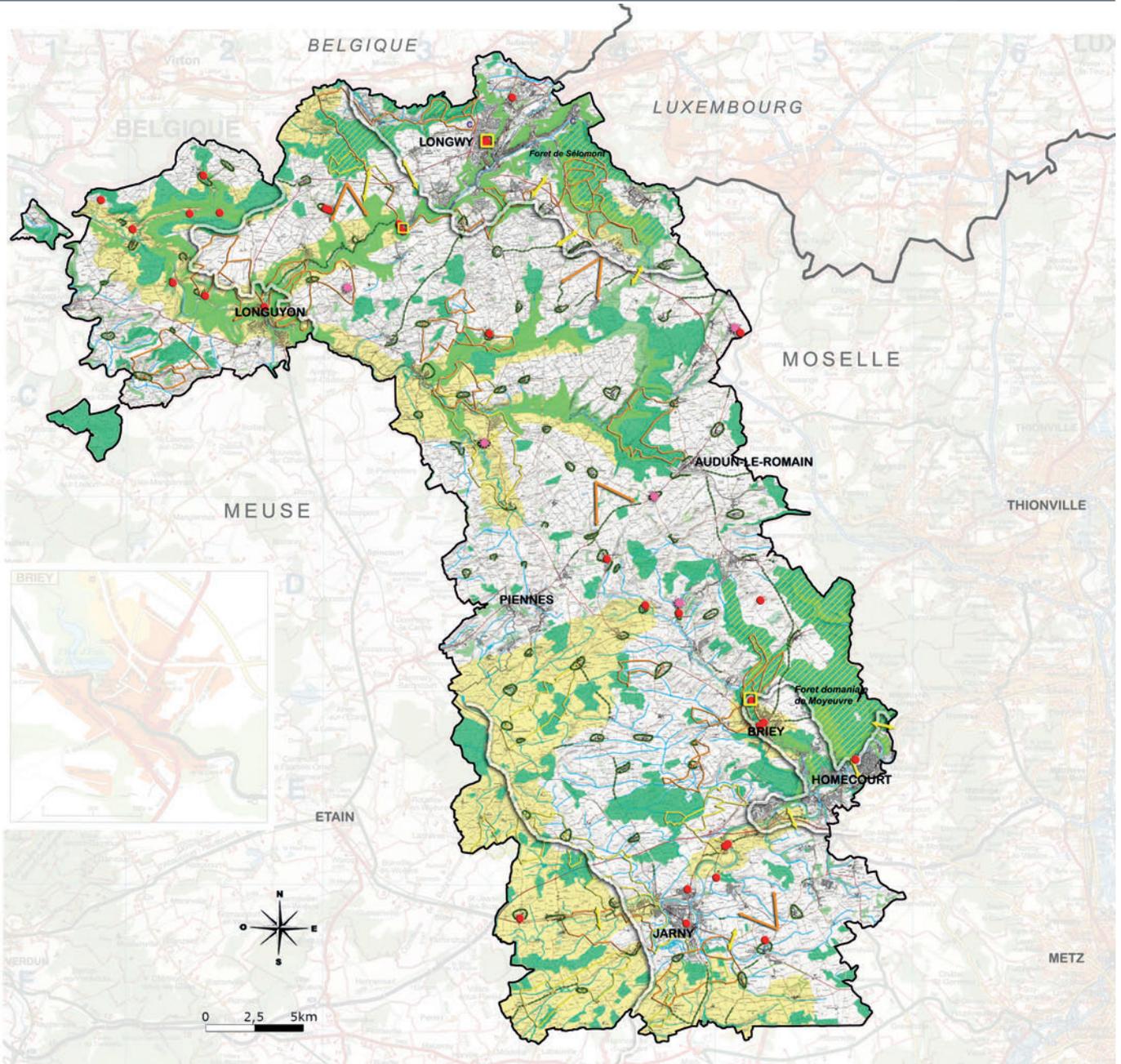


-  Secteurs urbains sensibles à enjeux forts
-  Couronne verte à préserver
-  Coupures vertes à conserver
-  Limite des unités paysagères
-  Limite du SCOT



L'Atelier des Territoires, janvier 2014

Source : DTA



ELEMENTS PATRIMONIAUX



Eléments patrimoniaux inventoriés*



Eléments bâtis remarquables



Cité minière remarquable *
[*] source: ministère de la culture Mérimée



Elément de renom



Paysage du quotidien à valoriser



Paysage de grande qualité



Vue panoramique privilégiée



Sentiers de randonnée



Sentiers en projet



Ceintures vertes autour des villages et des bourgs**



Routes-paysages**
[**] source: Atlas des paysages CG54



Coteaux boisés à préserver



Boisement et massif forestier de plateau à préserver



Massif forestier à forts enjeux



Coupures vertes à conserver



Limite des unités paysagères



Limite du SCOT

C'est pourquoi le SCoT affiche sa volonté de préserver et de valoriser les paysages et les patrimoines emblématiques et identitaires. Ainsi, le SCoT décide :

- de connaître et reconnaître la variété de l'ensemble de nos paysages naturels et urbains afin de les utiliser pour améliorer l'attractivité du territoire,
- de préserver les espaces particulièrement sensibles identifiés dans la DTA,
- de prendre en compte les atouts paysagers identifiés dans l'état initial de l'environnement du SCoT et d'identifier les critères qui devront faire l'objet d'une attention particulière (critères à retenir en fonction du futur Atlas départemental des paysages),
- de se donner les moyens de mettre en valeur ce patrimoine (cf. Chapitre 1-F « Développer l'attractivité touristique »).

TRAVAILLER SUR LES TRANSITIONS ENTRE LES ESPACES URBANISÉS (VILLES, VILLAGES, INFRASTRUCTURES) ET LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

Ces espaces de contact entre les secteurs urbanisés et leur environnement rural et naturel méritent une attention particulière car ce sont des secteurs privilégiés de la perception de la qualité du territoire et de la qualité urbaine de chaque commune. Le SCoT met ainsi l'accent sur la revalorisation de ces limites et transitions (entrées du territoire, entrées d'agglomération et entrées de villes).

Aussi, les points de vue, souvent remarquables, sont nombreux sur le territoire, notamment grâce à la diversité du relief. Ils constituent un atout essentiel du paysage et participent à l'attractivité résidentielle et à la qualité du cadre de vie des habitants. Cependant, l'urbanisation croissante du territoire, notamment sous la forme de lotissements pavillonnaires, provoque souvent une rupture dans le paysage, ces transitions étant trop brutales entre les espaces naturels ou agricoles et les espaces urbanisés.

La qualité des entrées de ville et des entrées du territoire constituent donc un enjeu auquel le SCoT doit répondre. A cette fin, il convient de **porter une attention toute particulière aux espaces de contacts entre les secteurs urbanisés et leur environnement rural et naturel**. Le SCoT doit aussi mettre l'accent sur les « portes d'entrée » du territoire.

Le SCoT décide :

- d'identifier les espaces de transitions principaux,
- de donner une image de qualité dès l'arrivée sur le territoire et depuis les infrastructures,
- de favoriser le bien-être des habitants et des occupants des franges urbaines.

D – RÉDUIRE LES NUISANCES ET LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE, POUR LIMITER LES IMPACTS SUR LA SANTÉ ET LE CADRE DE VIE

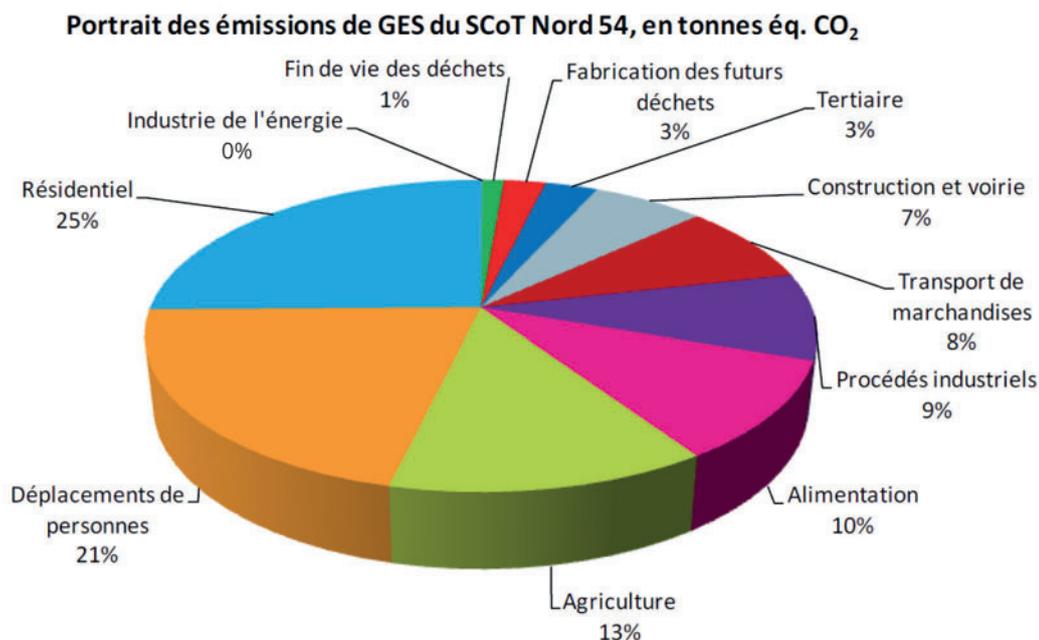
La question des nuisances et des gaz à effet de serre est liée à celles des transports, de l'activité économique, du patrimoine naturel à protéger et de la croissance du tissu urbain, le « résidentiel » et les « déplacements de personnes » constituant les principaux postes d'émission de GES sur le territoire. Les objectifs qui seront identifiés dans le document d'orientation et d'objectifs du SCoT feront donc référence aux obligations ou recommandations évoquées dans les autres chapitres.



Limite urbaine à Briey



Dans ce chapitre, le SCoT se focalisera sur la réduction du nombre d'habitants impactés et celle du volume des déchets.



source : AUXILIA, bilan carbone du territoire du SCoT Nord 54, septembre 2013

RÉDUIRE LE NOMBRE D'HABITANTS IMPACTÉS PAR DES NUISANCES

L'Etat Initial de l'Environnement a montré que le SCoT était impacté de manière ponctuelle par les nuisances :

L'air est de bonne qualité, les efforts peuvent se concentrer sur les transports

Les sites et sols pollués sont en cours de traitement ou de renouvellement

Le bruit concerne essentiellement les grandes infrastructures comme celle de la route nationale 52

La pollution lumineuse est une thématique récente à traiter notamment en lien avec l'économie d'énergie et la protection de la biodiversité

Le SCoT se fixe pour objectif de :

- réduire les nuisances : air, bruit, pollution, pollution lumineuse...
- résorber les friches industrielles encore polluées,
- réhabiliter le bâti existant énergivore, afin de réduire les émissions de GES dues au secteur résidentiel et de lutter contre la précarité énergétique.

RÉDUIRE LE VOLUME DES DÉCHETS

La question des déchets est relativement bien traitée sur le territoire du SCoT : une collecte bien organisée, des équipements de traitement variés et bien dimensionnés, des projets de valorisation des déchets agricoles...



Centre d'enfouissement technique de Conflans-en-Jarnisy

Toutefois, la quantité d'ordures ménagères enfouies est trop importante. Pour y remédier il est nécessaire d'accroître le tri des déchets et de favoriser leur recyclage.

Par ailleurs, pour les ordures ménagères et assimilés, les capacités de stockage disponibles sur le territoire du SCoT correspondent à celles du CSDND de Conflans-en-Jarnisy, dont l'exploitation est autorisée jusqu'en 2015/2016. Si aucun projet ne s'est réalisé à cet horizon, et même dans l'atteinte des objectifs du Grenelle de l'Environnement (-15% de déchets stockés ou triés), le territoire du SCoT Nord 54 risque d'être soumis à une pénurie pour le stockage de la fraction résiduelle des ordures ménagères et assimilés.

Une extension du centre de stockage est à prévoir à l'horizon 2015/2016 afin de repousser cette échéance à 2025. Cet équipement revêt un enjeu stratégique pour le SCoT Nord 54 et au-delà, le rayon d'accueil dépassant le territoire du SCoT. De ce fait, l'espace nécessaire à son extension ne sera pas intégré dans le calcul des espaces d'activité disponibles (cf. Chapitre 1-C « Organiser l'accueil d'activités économiques »).

Le SCoT décide, conformément au Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux, de :

- réduire le taux d'enfouissement,
- valoriser les déchets recyclables,
- prévoir l'extension du CSDND de Conflans-en-Jarnisy.

E – PRÉVENIR LA POPULATION DES RISQUES

Le code de l'urbanisme prévoit que le SCoT détermine les conditions permettant d'assurer la prévention des risques, pour les biens et les personnes.

L'Etat Initial de l'Environnement a révélé qu'environ 15% du territoire du SCoT Nord 54 est classé comme secteur à risques, ce qui en fait une spécificité du territoire. Ces risques sont de différentes natures : risques miniers, risques technologiques, risques naturels.

Le manque de connaissances du niveau de risque a longtemps été un frein au développement de nombreuses communes. L'amélioration de cette connaissance, faisant régulièrement évoluer la réglementation en vigueur, ouvre désormais l'éventail des possibles afin de mener à bien des projets de développement, sous certaines conditions, celles-ci devant prévenir la population et les biens des risques.

Le SCoT décide par conséquent de **prendre en compte les risques et les solutions pouvant y répondre pour adapter les développements et limiter leur vulnérabilité, et contribuer à l'attractivité des territoires.**

La valorisation des secteurs classés à risques sera encouragée, via le développement d'activités et occupations de l'espace compatibles avec la réglementation en vigueur : création de logements, développement économique, reconstitution de la trame verte et bleue, etc.

PRÉVENIR LE RISQUE MINIER ET ADAPTER LE DÉVELOPPEMENT

L'état des connaissances en matière de risque minier évolue régulièrement. En juillet 2013, 73 communes du SCoT Nord 54 étaient affectés par des aléas miniers, parmi lesquelles 42 étaient concernées par un PPRM (Plans de Prévention des Risques Miniers).



Réaménagement de l'espace sinistré à Moutiers



Les PPRM détaillent les types de zones auxquelles se réfèrent les interdictions, autorisations, et prescriptions, objets du règlement, celles-ci évoluant selon que la commune est très contrainte, significativement concernée ou peu concernée.

Le SCoT veillera à ce que soit appliquée et respectée la réglementation en vigueur sur les communes concernées par un PPRM, afin que celles-ci puissent contribuer à répondre, le cas échéant, aux objectifs de développement fixés par le SCoT.

En l'absence de PPRM, les différentes études et atlas miniers seront pris en compte.

PRÉVENIR LE RISQUE TECHNOLOGIQUE

Le territoire du SCoT Nord 54 comprend des ICPE soumises à autorisation, parmi lesquelles cinq sont concernées par des distances d'isolement / périmètre d'éloignement (pour un seul PPRT), selon l'état des connaissances en juillet 2013.

Le SCoT veillera à ce que soit appliquée et respectée la réglementation en vigueur sur les communes concernées par des distances d'isolement / périmètre d'éloignement. L'urbanisation sera privilégiée en dehors de ces périmètres.

PRÉVENIR LES RISQUES NATURELS

Le territoire du SCoT Nord 54 est confronté à plusieurs risques naturels, au premier rang desquels le risque inondation. En juillet 2013, parmi les communes du SCoT Nord 54 confrontées à des aléas inondations, 23 étaient concernées par un PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation).

Le SCoT veillera à ce que soit appliquée et respectée la réglementation en vigueur sur les communes concernées par un PPRI et à ce que tout projet évite d'augmenter les risques, d'en créer de nouveaux et d'exposer davantage d'habitants ou de biens à ceux-ci.

En l'absence de PPRI, les différentes études et atlas des zones inondables seront pris en compte.

Conformément aux objectifs du SDAGE Rhin-Meuse, le SCoT veillera également à préserver les zones naturelles d'expansion des crues de tout aménagement, construction ou remblais, à l'exception des infrastructures de transport, des projets découlant d'une obligation réglementaire, des extensions d'installations classées pour lesquelles il n'existe pas d'alternative et des projets en lien direct avec la voie d'eau.

Enfin, le SCoT veillera à ce que soit appliquée la réglementation en vigueur en matière de mouvements de terrain. En l'absence de PPR mouvements de terrain, les différents atlas et études seront pris en compte.



Inondation à Rehon en janvier 2009





Mairie de Briey - Place de l'Hôtel de ville - 54150 BRIEY

Tél : 03.82.47.16.32 (présidence),

Tél : 03.82.45.21.55 (direction)

Fax : 03 82 47 16 48

info@scotnord54.org

www.scotnord54.org



> RÉALISATION



> CONCEPTION DESIGN : AGAPE

> IMPRESSION : REPROGRAPHIC, 27, rue des Feivres - 57070 METZ